ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES

OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL

**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Réalisation
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction
Brussels Translation

Mise en page
Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal
D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune), 2016, Zoom sur les communes : Saint-Josse-ten-Noode.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. SAINT-JOSSE-TEN-NOODE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS 4

2. POPULATION 10

2.1. Évolution et mouvement de la population 10
2.2. Structure par âge et sexe 11
2.3. Nationalités 13
2.4. Ménages 15

3. PETITE ENFANCE 16

3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 16
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 16

4. ENSEIGNEMENT 18

4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 18
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 19
4.3. Retard scolaire 20

5. MARCHÉ DU TRAVAIL 21

5.1. Position socioéconomique de la population 21
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 22
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 23
5.4. Travailleurs à temps partiel 23

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 24

6.1. Emploi intérieur 24
6.2. Entreprises 25
6.3. Évolution 2006-2013 26

7. REVENUS 27

7.1. Revenus fiscaux 27
7.2. Personnes vivant avec une allocation 30
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 31

8. FINANCES COMMUNALES 32

8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 32
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 32
8.3. Investissements 34

9. LOGEMENT 35

9.1. Caractéristiques du parc de logements 35
9.2. Parc de logements sociaux 37
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 37

10. SANTÉ 38

10.1. Santé des nouveau-nés 38
10.2. État de santé général 40

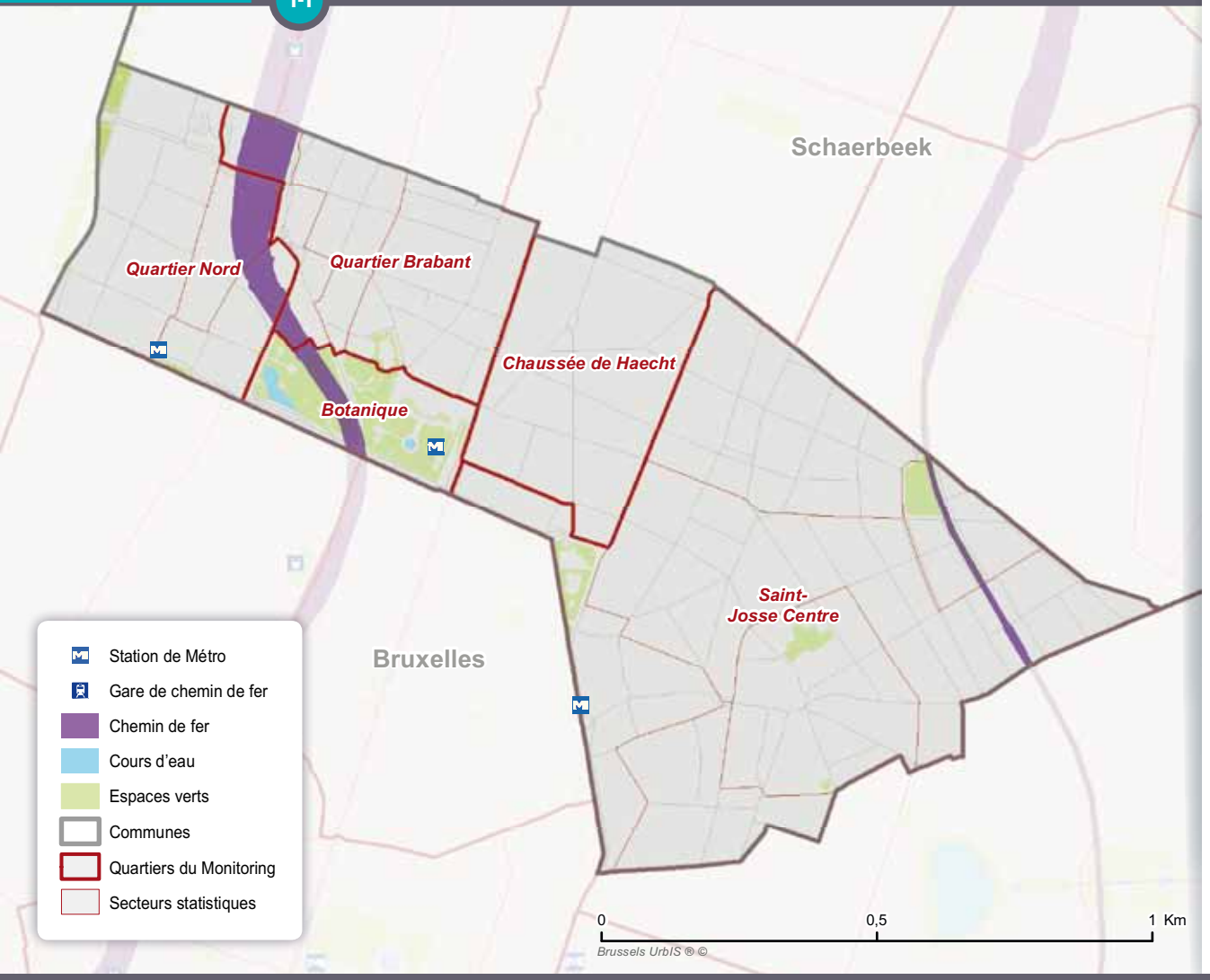
GLOSSAIRE 43

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 47

POUR EN SAVOIR PLUS 48

1. SAINT-JOSSE-TEN-NOODE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS[1]

1-1 Carte de repérage de Saint-Josse-ten-Noode



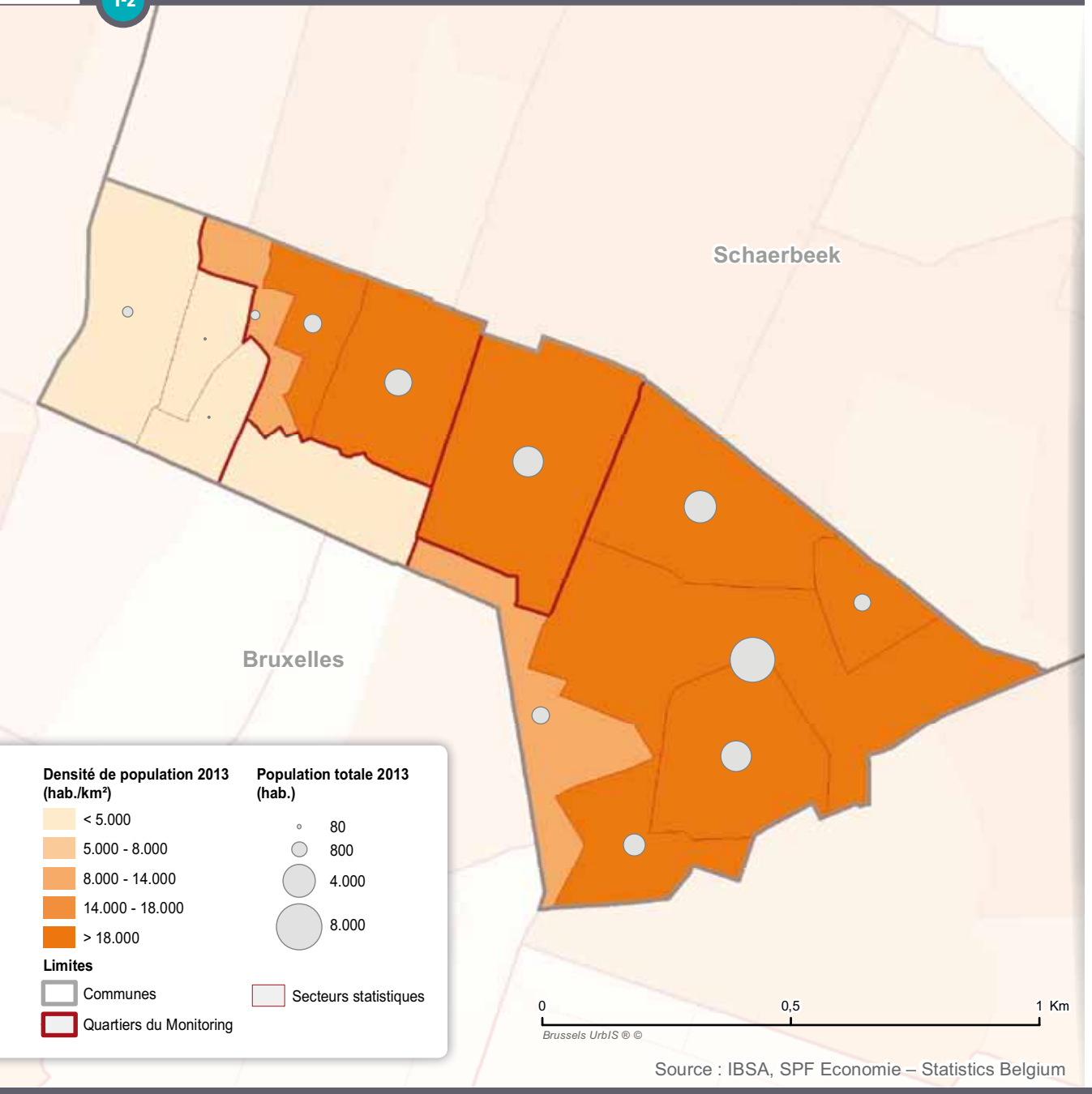
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Saint-Josse-ten-Noode (1,1 km², 0,7 % du territoire régional) est la commune la plus petite en superficie de la Région bruxelloise, mais elle est très densément peuplée et abrite 2,3 % de la population régionale. Elle est bordée par la Ville de Bruxelles au sud et à l'ouest (le pentagone et le quartier Européen avec la rue de la Loi) et par Schaerbeek au nord.

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les secteurs statistiques[2] et les quartiers du Monitoring des Quartiers. La commune de Saint-Josse-ten-Noode compte cinq quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas des quartiers Chaussée de Haecht et Brabant (Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek) et du Quartier Nord (Saint-Josse-ten-Noode, Ville de Bruxelles et Schaerbeek). Saint-Josse-ten-Noode est largement constitué d'un très ancien faubourg compris entre la gare de Bruxelles-Nord et la chaussée de Louvain. L'extrémité ouest de la commune, au-delà de la gare, autrefois un quartier populaire extrêmement dense, est aujourd'hui un quartier mixte, à dominance de bureaux. À l'exception notable du parc Jardin botanique[3], les grands espaces verts sont quasi inexistants sur le territoire communal, tout comme les jardins privatifs.

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 48.
2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.
3 Le parc doit son nom au fait qu'il se trouve sur l'emplacement de l'ancien Jardin Botanique national (actuellement implanté à Meise en Région flamande).

1-2 Densité de population par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2013



Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

La densité de population à Saint-Josse-ten-Noode est la plus élevée des communes du pays, avec 23 927 habitants au km² en 2015. L'ensemble de la commune présente une densité de population très élevée, à l'exception de celle abritant le parc Jardin Botanique et des zones de bureaux, en l'occurrence le secteur statistique « Manhattan » à l'ouest de la commune (Quartier Nord), et - dans une moindre mesure - les secteurs Saint-Lazare et Madou 1-2.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune faisant partie de la première couronne, l'essentiel de l'urbanisation eu lieu avant la Première Guerre mondiale, sous la forme d'immeubles de rapport et de maisons bourgeoises. Saint-Josse-ten-Noode possède un **bâti** assez homogène en termes d'âge de construction, parmi les plus anciens de la Région puisque deux tiers des logements datent d'avant 1919. Au vu du nombre de pièces, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la situation régionale, de même (mais dans une moindre mesure) que les logements de très grande taille.

Le nombre de **logements sociaux** rapporté au nombre de ménages à Saint-Josse-ten-Noode est proche de celui de la Région : on y recense 7 logements sociaux pour 100 ménages.

Le faubourg historique : Saint-Josse-ten-Noode Centre et les abords du Botanique

L'essentiel de la **partie orientale** de la commune est assez homogène et se compose de petites rues étroites bordées majoritairement de maisons mitoyennes et d'immeubles de rapport anciens, le tout densément peuplé. Seuls la rue Royale, le parc du Botanique et la chaussée de Louvain créent des ruptures dans ce tissu urbain très dense.

En outre, quelques immeubles de bureaux situés en bordure de la petite ceinture au sud-ouest de la commune se détachent clairement du reste du bâti. C'est notamment le cas de la

tour Madou qui accueille aujourd'hui, entre autres, une partie des fonctionnaires de la Commission européenne.

Depuis 1999, six **contrats de quartiers** ont été lancés dans la commune. Leurs objectifs portent essentiellement sur l'assainissement et la création de logements, la création d'équipements collectifs et la verdurisation en intérieur d'îlots - ce qui traduit bien les enjeux liés à l'ancienneté du tissu urbain et sa densité.

Plus spécifiquement, dans le cadre d'un contrat de quartier en cours, l'axe de la chaussée de Louvain va être profondément modifié avec différents projets, notamment de verdurisation et de réaménagement de certains espaces publics. Cela devra notamment permettre de renforcer le principal axe commercial de la commune, qui fait preuve d'un réel dynamisme, mais souffre d'un environnement urbain très dégradé et d'un trafic automobile important.

Pour les années à venir, c'est entre la gare de Bruxelles-Nord et la rue Royale que les grands **projets urbanistiques** du territoire communal se concentreront. Outre le vaste plan de réaménagement de la station Rogier, ce quartier accueille plusieurs projets de constructions d'ensembles de logements (rue Linné, rue Musin, rue des Plantes). Enfin, la réaffectation en hôtel de l'église désacralisée Gesù confortera la présence du secteur hôtelier, concentré autour de la place Rogier (site historique de l'ancienne gare du Nord) et de la rue Royale.

Le Quartier Nord

Ancien quartier populaire densément peuplé, le **Quartier Nord** a vu sa trajectoire prendre un tournant radical dans le courant des années 1960. Déjà scindé en deux par la jonction Nord-Midi (1952), le projet « Manhattan » entraina la destruction complète du quartier pour faire place à un centre d'affaires international basé sur les principes de l'architecture moderniste. Le projet ne sera cependant pas achevé immédiatement, notamment à cause de la crise économique des années 1970, et il faudra attendre seulement les années 1990 et 2000 pour voir émerger et se remplir (notamment par des administrations publiques) les derniers immeubles de bureaux.

Le quartier Nord est donc aujourd'hui peu peuplé sur le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Toutefois, quelques constructions plus récentes (fin des années 1990) de logements rue du Marché semblent indiquer une volonté de réintroduire une certaine mixité des fonctions dans la zone.

Ce quartier illustre le poids des fonctions métropolitaines hébergées par cette petite commune, sur le plan administratif et économique (activités financières et d'assurance) surtout, mais aussi, entre autres, sur le plan culturel (Botanique) ou touristique (pôles hôteliers).

Les grands axes et la mobilité

Outre la gare de Bruxelles-Nord[4] qui constitue un **nœud ferroviaire** majeur à l'échelle nationale, la commune de Saint-Josse-ten-Noode, bien que peu étendue, accueille sur son flanc sud-ouest (petite ceinture) quelques stations de métro. Traversée en outre par diverses lignes de trams et bus importantes, la commune est relativement bien desservie par les **transports en commun**.

La **circulation automobile** est par contre plus compliquée. Bien que n'abritant qu'un axe de transit important, la chaussée de Louvain, le territoire communal est tout de même exposé à un important trafic de passage entre le centre et l'est de l'agglomération bruxelloise (Schaerbeek, Evere, accès autoroutier de l'E40). Ce trafic a tendance à percoler vers des artères moins importantes telles que la chaussée de Haecht notamment. Les différents essais liés au réaménagement du goulet de la chaussée de Louvain et de la place Madou illustrent bien les difficultés de concilier les intérêts locaux (commerces, cadre de vie) et l'amélioration de la fluidité de la circulation automobile.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

L'historique de l'évolution de la **population** traduit bien l'urbanisation précoce de la commune. La croissance élevée de la population de 1830 à 1850, qui singularise Saint-Josse-ten-Noode au sein de la Région, ne diminua que très légèrement dans les décennies suivantes[5], ce qui fera culminer l'effectif de la population à plus de 32 000 habitants en 1900. Un déclin dans les années qui suivirent traduira l'exode de la population bourgeoise vers la frange extérieure de la ville. Tout au long du 20ème siècle, le caractère populaire de la commune sera développé et entretenu au travers d'une immigration internationale importante. Au cours de la seconde moitié du 20ème siècle, la décroissance de la population sera notamment la conséquence des mutations du Quartier Nord. Elle se stabilisera au début des années 1980 aux environs de 20 000 habitants. Depuis, la population communale s'est accrue, bien qu'elle stagne depuis

4 Située sur le territoire de la commune voisine de Schaerbeek, mais tout proche de Saint-Josse-ten-Noode.

5 À noter qu'en 1853, la commune en faillite a dû céder une partie importante de son territoire à la Ville de Bruxelles (Quartier Léopold, Quartier des Squares).

2011. Au 1er janvier 2015, la commune de Saint-Josse-ten-Noode compte officiellement 27 332 habitants, soit 2 % de la population de la Région bruxelloise.

En termes de **structure par âge**, Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus jeune de la Région et de Belgique, avec un âge moyen de 33,6 ans au 1er janvier 2015. Les jeunes de moins de 18 ans et les adultes d'âge actif (18-64 ans) sont surreprésentés dans la commune (ces deux catégories d'âge constituent ensemble 92 % de la population), à l'inverse de la part des personnes âgées de 65 ans et plus (8 %). Le taux de natalité, bien qu'en baisse, reste le plus élevé de la Région. La faible proportion de personnes âgées induit un coefficient de vieillissement près de deux fois plus bas que celui de la Région. La proportion d'hommes est tout particulièrement élevée à Saint-Josse-ten-Noode : c'est en effet l'une des rares communes de la Région à compter plus d'hommes que de femmes.
Entre 2005 et 2015, l'âge moyen a augmenté dans la commune, en lien avec l'augmentation de la part d'adultes d'âge actif dans la population au détriment de celle des moins de 18 ans.

Les couples sans enfants sont moins présents à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région, à l'inverse des autres types de **ménages** : tant les isolés que les couples avec enfants et les familles monoparentales sont légèrement surreprésentés dans la commune.

Le **solde migratoire** interne est particulièrement négatif au niveau communal, ce qui implique un mouvement important de personnes qui, chaque année, quittent Saint-Josse-ten-Noode pour une autre commune belge. Ce mouvement est en partie compensé par un solde migratoire international et un solde naturel largement positifs. Saint-Josse-ten-Noode est l'une des communes bruxelloises où les flux migratoires (en proportion de la population) sont les plus importants.

Saint-Josse-ten-Noode se positionne parmi les communes bruxelloises qui comptent le plus de personnes de **nationalité étrangère** (42 % de ses habitants en 2015). Parmi les Tennoodois de nationalité étrangère, les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (UE-13) et de Turquie sont nettement surreprésentés, à l'inverse des ressortissants de l'Europe des 15.

En 2015, les Bulgares et les Roumains sont les plus représentés au sein de la **population étrangère** dans la commune, suivis par les Marocains et les Turcs. Ce n'est qu'à partir de 2014-2015 que le nombre de Bulgares et de Roumains a dépassé le nombre de Marocains et de Turcs à Saint-Josse-ten-Noode (qui représentaient de loin les ressortissants étrangers les plus présents dans la commune avant cette date). S'ils sont encore bien présents, le nombre de Marocains et de Turcs suit une très nette tendance à la baisse dans la commune. En parallèle, le nombre de Bulgares et de Roumains a augmenté de façon particulièrement rapide à Saint-Josse-ten-Noode à la suite de l'adhésion de ces pays à l'UE en 2007.

Profil socio-économique

Située en première couronne, la commune de Saint-Josse-ten-Noode est caractérisée par une population particulièrement défavorisée sur le plan **socioéconomique**. Le revenu moyen est le plus faible de la Région. Les déclarations fiscales de très bas revenus sont surreprésentées, de même que les personnes qui vivent avec un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale. En effet, plus de 8 % de la population de 18-64 ans vit avec un revenu d'intégration sociale ou équivalent (un pourcentage qui est resté stable depuis 2005), et ce pourcentage atteint 15 % parmi les jeunes de 18-24 ans. En outre, 37 % de la population à Saint-Josse-ten-Noode est bénéficiaire de l'intervention majorée pour les soins de santé.

La part des **personnes de 65 ans et plus** vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à Saint-Josse-ten-Noode (plus d'un quart) est la plus élevée de la Région. En outre, plus de la moitié des personnes âgées sont bénéficiaires de l'intervention majorée pour les soins de santé dans la commune. La part des personnes âgées vivant dans des conditions financières difficiles apparaît donc particulièrement importante à Saint-Josse-ten-Noode.

La situation des Tennoodois(es), en particulier des femmes, sur le **marché du travail** apparaît particulièrement défavorable. Le taux d'activité des femmes est inférieur à la moyenne régionale, à l'inverse de celui des hommes. Le taux de chômage communal est largement supérieur à la moyenne de la Région : un tiers des actifs sont sans emploi dans la commune. Le chômage élevé touche toutes les tranches d'âge et en particulier les jeunes (15-24 ans) : leur taux de chômage atteint 44 %. Le taux d'emploi est en général très bas dans la commune, en particulier celui des femmes : 35 % des femmes (15-64 ans) de Saint-Josse-ten-Noode ont un emploi et parmi ces dernières, plus de la moitié sont à temps partiel.

En termes d'emploi intérieur, les postes d'employés sont nombreux dans la commune au regard de sa superficie. L'**emploi intérieur** se caractérise par une présence très importante du secteur des activités financières et d'assurance (près de la moitié des postes) et également de l'administration publique (un cinquième des postes). Associées au Quartier Nord et aux immeubles de bureaux à proximité de la place Madou, la part des unités locales d'établissements de plus de 200 travailleurs à Saint-Josse-ten-Noode est plus de deux fois plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Étant donné la situation socioéconomique souvent défavorable de nombreuses familles dans la commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est très élevé à Saint-Josse-ten-Noode (38 %). En outre, un cinquième des enfants naissent dans une famille monoparentale (mère isolée). Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas dans la commune, avec seulement une place pour cinq enfants de cet âge. L'essentiel de ces places sont à tarif variable selon le revenu des parents.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les élèves qui résident à Saint-Josse-ten-Noode suivent nettement plus fréquemment la filière professionnelle et moins la filière générale en comparaison avec la moyenne régionale. Le retard scolaire des adolescents tennoodois fréquentant l'enseignement secondaire est particulièrement important (36 % des filles et 41 % des garçons présentent un retard scolaire de deux ans ou plus). Le retard scolaire touche les jeunes dès le premier degré et particulièrement les garçons.

Saint-Josse-ten-Noode est une commune constituée en majorité par des **locataires** : sept logements sur dix sont occupés par des locataires. En moyenne, les **loyers** et surtout les **prix de ventes** d'appartements et de maisons sont moins élevés qu'à l'échelle de la Région.

Au niveau des **finances communales**, entre 2010 et 2013, la commune de Saint-Josse-ten-Noode affiche un résultat ordinaire en déficit, mais le résultat cumulé est resté positif. La présence de nombreux bureaux sur le territoire de la commune implique un rendement des additionnels au précompte immobilier (PRI) particulièrement élevé dans la commune. Les additionnels au PRI représentent de ce fait plus d'un tiers des recettes de la commune. Par contre, étant donné la situation socioéconomique défavorable de ses habitants, le rendement des additionnels à l'impôt des personnes physiques est le plus bas des communes bruxelloises. Outre les additionnels au PRI, cela est en partie compensé par les dotations régionales.

La santé des habitants

À certains égards, la **situation socio-sanitaire** des habitants de Saint-Josse-ten-Noode apparaît, en moyenne, relativement moins favorable qu'à l'échelle de la Région. Dès le plus jeune âge, le taux de mortalité infantile est significativement plus élevé que celui de la Région. Plus généralement, sur la période 2002-2012, l'espérance de vie est globalement inférieure à Saint-Josse-ten-Noode en comparaison avec celle de la Région. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un **taux de mortalité** standardisé plus élevé, tant prématurée (avant 75 ans) que des personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. Les taux de mortalité prématurée liée aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et des poumons ainsi que de celle liée aux maladies de l'appareil circulatoire sont significativement plus élevés chez les hommes tennoodois.
Par ailleurs, à Saint-Josse-ten-Noode, la **couverture du dépistage** du cancer du sein surtout et - dans une moindre mesure - du col de l'utérus, est inférieure à celle de la Région.

La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique relativement moins favorable des Tennoodois et, de façon encore plus marquée, des personnes plus âgées par rapport à la moyenne régionale, pourrait expliquer en partie l'espérance de vie inférieure à celle de la Région.

ENJEUX

La précarité

La **précarité** financière de la population de Saint-Josse-ten-Noode est particulièrement importante. Cette dernière est fréquemment touchée par le **chômage** et occupe des emplois faiblement rémunérés. Il s'agit souvent de personnes issues de l'immigration et de personnes peu qualifiées ou dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique. Les femmes sont souvent éloignées du marché du travail et les jeunes se retrouvent fréquemment sans emploi. Outre la question de la qualification (qui inclut l'accès aux études), d'autres facteurs comme le manque de connaissance ou la maîtrise insuffisante du français et du néerlandais, ou encore la discrimination à l'embauche, peuvent contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi.

Si la proportion de **personnes âgées** dans la population est faible à Saint-Josse-ten-Noode, un grand nombre d'entre elles sont défavorisées et vivent avec un revenu faible (notamment la GRAPA). Par ailleurs, les **indicateurs de santé** indiquent une espérance de vie inférieure à la Région. Certains problèmes de santé (comme le cancer du poumon) sont plus fréquents dans la commune qu'au niveau de la Région, et l'accès à la prévention y apparaît plus difficile.

La précarité de la population en général, le chômage très élevé des jeunes, le décrochage scolaire, la proportion élevée de personnes âgées défavorisées, l'accès aux soins, représentent autant de défis de taille pour la commune.

Une population très jeune

Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus jeune de la Région, avec un taux de natalité tout particulièrement élevé (bien qu'il soit en baisse). Or, le **taux de couverture** en milieux d'accueil pour les enfants de moins de trois ans est très faible dans la commune ; la création de places en crèche (accessibles) représente donc un autre défi important. Les **infrastructures scolaires** d'enseignement secondaire sont par ailleurs relativement peu nombreuses.

Conditions de logement et cadre de vie

Les habitants en situation de précarité vivent souvent dans des **conditions de logements** défavorables, dans une commune où le bâti est essentiellement ancien et pas forcément rénové. Les conditions socioéconomiques difficiles ont également un effet direct sur l'état de santé de la population. Les jeunes grandissent généralement dans des conditions matérielles précaires et ne bénéficient guère, vu la densité de l'urbanisation, d'un espace public adapté à leurs besoins. La rénovation du parc immobilier et de l'espace public dans les quartiers denses de la commune reste donc un chantier important.

Un modèle de coexistence des fonctions à renouveler

Tant au travers du redéploiement d'une certaine **diversité des fonctions** dans le Quartier Nord que dans le dossier du **réaménagement** de la chaussée de Louvain, la commune doit composer avec l'héritage d'une vision urbanistique fonctionnaliste radicale ayant accordé une place importante et exclusive aux bureaux ou au déplacement automobile dans certains espaces. La plupart de ces espaces étant cogérés avec d'autres communes et la Région, la question de la coordination est également au cœur des enjeux d'aménagement dans la commune.

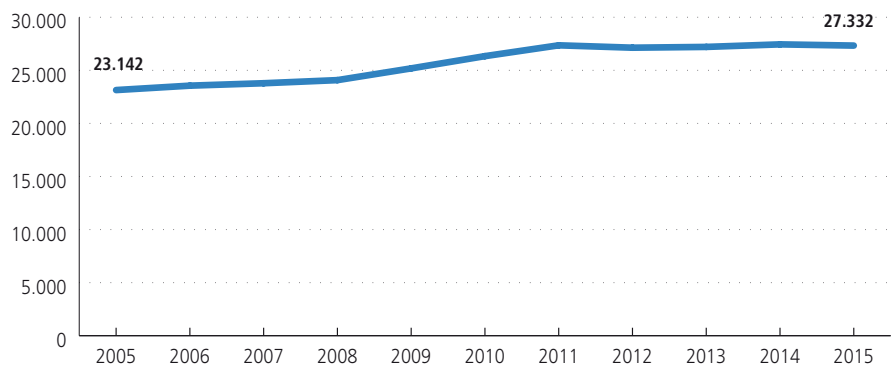
2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2015, la commune de Saint-Josse-ten-Noode compte officiellement 27 332 habitants 2-1, soit 2,3 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est exceptionnellement élevée (23 927 personnes au km², contre 7 282 à l'échelle de la Région). Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus densément peuplée de la Région bruxelloise, mais aussi de la Belgique.

Entre 2005 et 2015, la population de Saint-Josse-ten-Noode a augmenté de 18 %, soit un rythme similaire à celui enregistré au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,7 % à Saint-Josse-ten-Noode (contre 1,6 % en Région bruxelloise). On note toutefois une stagnation de la population dans la commune depuis 2011.

2-1 Évolution annuelle de la population, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005-2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2014, la population à Saint-Josse-ten-Noode a même légèrement baissé (-0,4 %) tandis que la population à l'échelle régionale a continué à croître (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international 2-2.

2-2 Mouvement de la population

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	*480*	*17,5 ‰*	*18.514*	*15,8 ‰*
Décès (2014)	*118*	*4,3 ‰*	*9.032*	*7,7 ‰*
Solde naturel (2014)	362	13,2 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-1.349	-49,3 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	891	32,5 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	-115	-0,4 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,7 %		1,6 %

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1er mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population apparaît nettement plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode (13 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰), du fait à la fois d'un taux de natalité plus élevé et d'un taux de mortalité plus bas en comparaison avec la Région (en lien avec la structure d'âge jeune de la commune, cf. infra). Saint-Josse-ten-Noode est la commune bruxelloise qui présente le solde naturel en proportion de la population le plus élevé.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Saint-Josse-ten-Noode : le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Saint-Josse-ten-Noode (2 048) est largement inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (3 397) en 2014. Ce solde négatif est, en proportion de la population, le plus important de la Région.
Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Saint-Josse-ten-Noode (2 001) dépassent de loin le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer à l'étranger (1 110)[6]. Là encore, ce solde international en proportion de la population est le plus important des communes bruxelloises.
En 2014, l'important solde migratoire interne négatif a compensé les soldes naturel et migratoire positifs, impliquant donc un léger recul de la population totale cette année-là. Au vu de ces soldes, la commune de Saint-Josse-ten-Noode héberge une population tout particulièrement mobile.

Outre la population officielle, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, …). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des Bulletins statistiques de naissance et de décès permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Saint-Josse-ten-Noode est la plus jeune de la Région. Elle abrite en effet une proportion importante de jeunes de moins de 18 ans (un quart de la population en 2015) et d'adultes d'âge actif (18-64 ans) (plus de deux tiers de la population). La part de la population de 65 ans et plus (8 %) est nettement plus faible qu'à l'échelle régionale (13 %).

Entre 2005 et 2015, les parts des jeunes de moins de 18 ans et des personnes âgées de 65 ans et plus ont diminué au profit de la part de la population d'âge actif 2-3.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1er janvier 2005 et 2015

	Saint-Josse-ten-Noode				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	6.300	27,2	6.787	24,8	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	14.928	64,5	18.464	67,6	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	1.914	8,3	2.081	7,6	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	23.142	100,0	27.332	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2015, l'âge moyen à Saint-Josse-ten-Noode est de 33,6 ans, soit le plus bas de la Région bruxelloise. Le coefficient de vieillissement est près de deux fois plus bas que celui de la Région, du fait de la très faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus et la proportion relativement importante de jeunes de moins de 18 ans dans la commune. La faible proportion de personnes âgées induit également un ratio de dépendance inférieur à celui de la Région. Le coefficient de séniorité est lui aussi beaucoup plus bas dans la commune, traduisant une part faible de personnes très âgées (80 ans et plus) au sein de la population de 65 ans et plus. Enfin, la proportion d'hommes est tout particulièrement élevée à Saint-Josse-ten-Noode, avec un rapport de masculinité de 107 hommes pour 100 femmes, contre 95 hommes pour 100 femmes à l'échelle régionale.

6 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Entre 2005 et 2015, à l'inverse de la grande majorité des autres communes bruxelloises, une augmentation de l'âge moyen est enregistrée à Saint-Josse-ten-Noode, en lien avec la croissance de la part de la population d'âge actif dans la population au détriment de la part des jeunes de moins de 18 ans. Conjuguée avec la légère diminution de la part des personnes de 65 ans et plus dans la population, cela se traduit également par une baisse du ratio de dépendance au cours de cette période. Le coefficient de séniorité a lui aussi diminué, tandis que le coefficient de vieillissement est resté stable (des tendances qui ne correspondent pas à celles observées au niveau régional) 2-4.

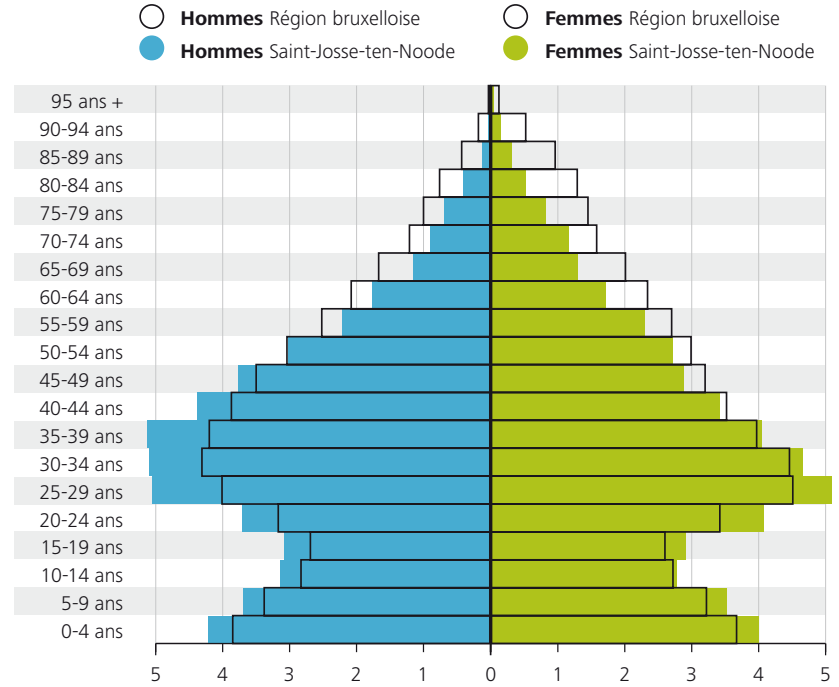
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1er janvier 2005 et 2015

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	32,6	33,6	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	31,8	33,3	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	33,5	33,9	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	30,4	30,7	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	55,0	48,0	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	24,7	20,9	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	104,7	106,7	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

La première **pyramide des âges comparative** 2-5 illustre le fait que les femmes de 40 ans et plus et les hommes de 55 ans et plus sont proportionnellement moins représentés à Saint-Josse-ten-Noode qu'au niveau régional. La sous-représentation est plus marquée dans les tranches d'âge les plus avancés, en particulier parmi les femmes. À l'inverse, les jeunes hommes adultes entre 20 et 50 ans, mais surtout entre 25 et 40 ans, sont surreprésentés à Saint-Josse-ten-Noode, de même que les jeunes femmes entre 20 et 30 ans. Les personnes des catégories d'âge plus jeune sont légèrement surreprésentées dans la commune. À noter que l'indice conjoncturel de fécondité à Saint-Josse-ten-Noode est proche de celui de la Région bruxelloise (2,0 contre 1,9 à l'échelle régionale).

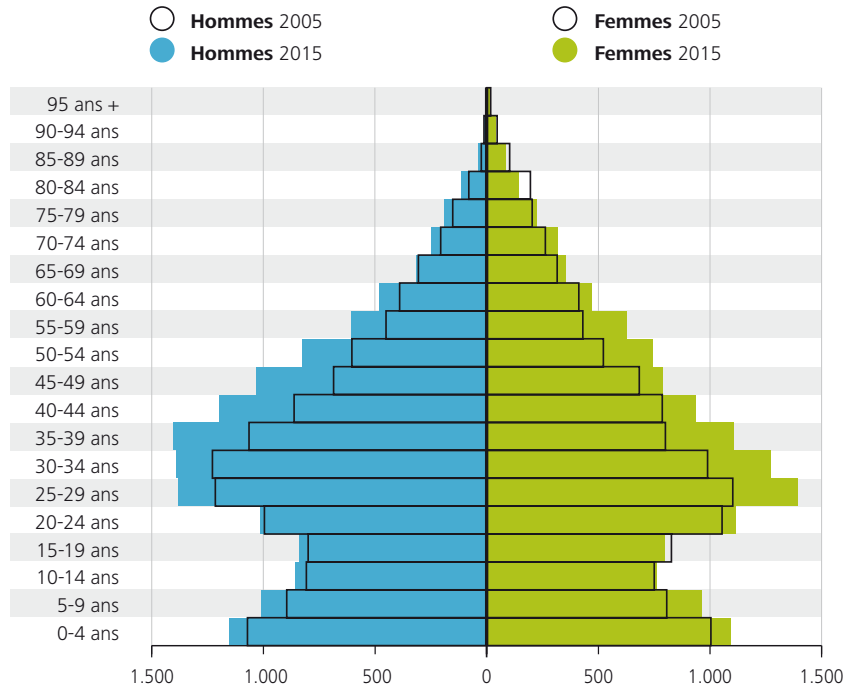
2-5 Pyramide des âges comparative pour 100 habitants, 1er janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'évolution de l'allure de la **deuxième pyramide des âges entre 2005 et 2015** 2-6 témoigne de la croissance marquée de la population d'âge actif, plus précisément des adultes entre 25 et 64 ans. Le nombre d'enfants de moins de 10 ans a augmenté également au cours de cette période.

2-6 Pyramide des âges comparative de Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005 et 2015



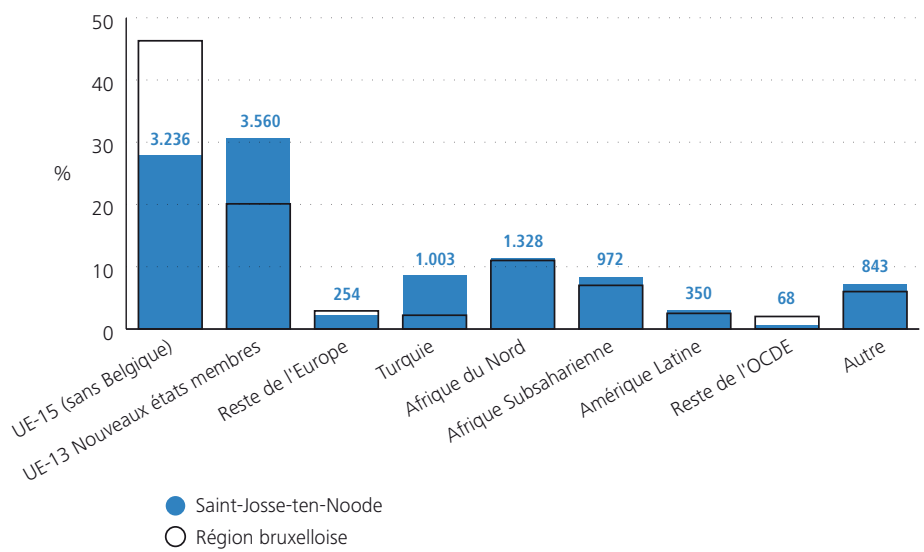
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2.3. NATIONALITÉS

Au 1er janvier 2015, 11 614 personnes, soit 42,5 % de la population de Saint-Josse-ten-Noode, ont une **nationalité** étrangère - une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale (34 %). Saint-Josse-ten-Noode est en effet l'une des communes avec la plus importante part de personnes de nationalité étrangère.

Parmi les Tennoodois de nationalité étrangère, 31 % sont ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (UE-13), 28 % d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15 sans la Belgique), 11 % d'Afrique du Nord, 9 % de Turquie et 8 % d'Afrique Subsaharienne. Les ressortissants des nouveaux États membres et de la Turquie sont nettement surreprésentés dans la population étrangère à Saint-Josse-ten-Noode en comparaison avec la situation régionale, à l'inverse des ressortissants de l'UE-15 2-7.

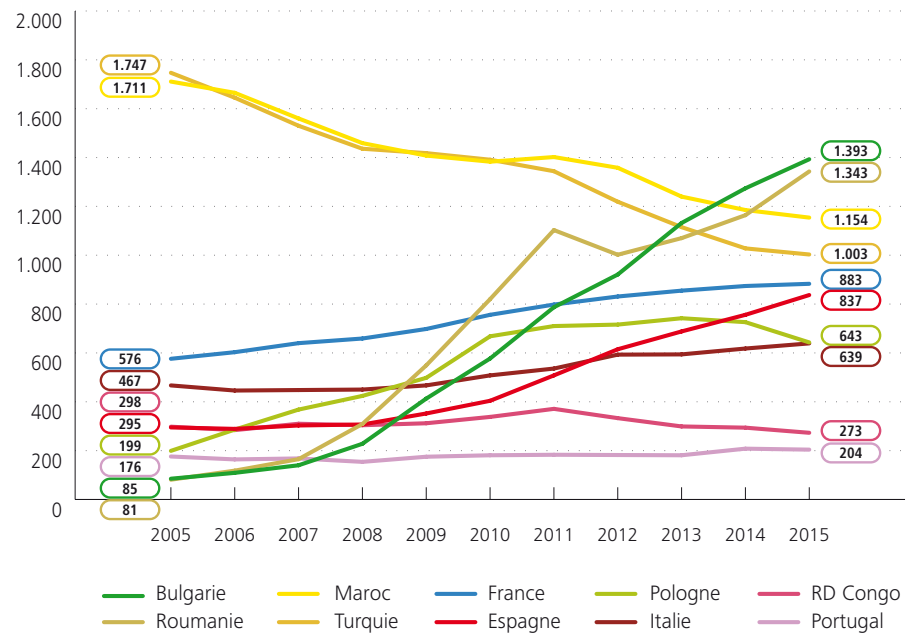
2-7 Répartition de la population étrangère par groupe de nationalités, 1er janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les Bulgares et les Roumains sont les plus représentés dans la commune en 2015, suivis par les Marocains et les Turcs 2-8.

2-8 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2015, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005-2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Le nombre de Bulgares et de Roumains a augmenté de façon remarquable ces dernières années dans la commune. Le nombre de Polonais a augmenté également en début de période (mais dans une moindre mesure) et stagne depuis 2010 (entre autres du fait de migrations circulaires plus importantes en fin de période). L'augmentation de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et plus tard de la Bulgarie et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation d'un certain nombre de personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Si les Polonais sont relativement dispersés dans la Région, les Roumains se retrouvent dans plusieurs communes au niveau du croissant pauvre, tandis que les Bulgares sont quant à eux hyperconcentés aux abords de la chaussée de Haecht, dans les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode[7].

En parallèle, le nombre de Marocains et de Turcs, qui représentaient les personnes de nationalité étrangère de très loin les plus représentées à Saint-Josse-ten-Noode en 2005, a baissé de façon importante dans la commune.

On constate par ailleurs une augmentation notable d'Espagnols dans la commune, et, à un rythme plus lent, des Français et des Italiens.

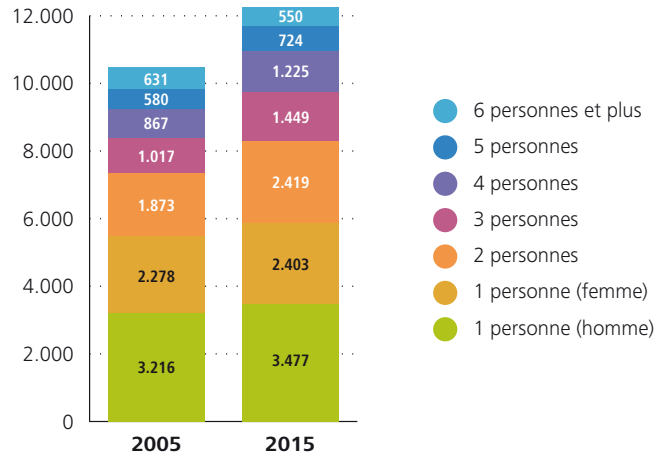
7 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

2.4. MÉNAGES

Au 1er janvier 2015, Saint-Josse-ten-Noode compte 12 247 **ménages privés**, soit 1 785 ménages de plus qu'en 2005. En considérant les ménages selon leur taille, le nombre de chaque type de ménages a augmenté au cours de cette période à l'exception des ménages de 6 personnes et plus. En 2015, 48 % des ménages sont composés d'une seule personne, 20 % de deux personnes, 22 % de trois à quatre personnes et 10 % de cinq personnes et plus à Saint-Josse-ten-Noode (contre respectivement 52 %, 18 %, 18 % et 12 % en 2005). La part de ménages composés de deux à quatre personnes a donc augmenté dans la commune, au détriment de la part des ménages d'une personne et de cinq personnes et plus 2-9. Toutefois, Saint-Josse-ten-Noode fait encore partie des cinq communes dans lesquelles la part de ménages de grande taille (cinq personnes ou plus) se situe parmi les plus élevées de la Région.

En corollaire, la **taille** moyenne des ménages privés est, en 2015, plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale (2,22 contre 2,14).

2-9 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Les couples sans enfants sont relativement moins représentés à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région à l'inverse des autres types de ménages. En effet, les isolés ainsi que les couples avec enfants et les familles monoparentales sont légèrement surreprésentés dans la commune 2-10. Les hommes sont largement majoritaires parmi les personnes isolées à Saint-Josse-ten-Noode (59 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Par ailleurs, dans la commune, 84 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion légèrement inférieure à celle de la Région)[8].

2-10 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1er janvier 2015

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	5.834	47,6	252.404	46,5
Couples sans enfant	1.363	11,1	82.157	15,1
Mariés	*880*	*7,2*	*56.694*	*10,4*
Cohabitants	*483*	*3,9*	*25.463*	*4,7*
Couples avec enfant(s)	2.969	24,2	128.289	23,6
Mariés	*2.508*	*20,5*	*104.484*	*19,3*
Cohabitants	*461*	*3,8*	*23.805*	*4,4*
Familles monoparentales	1.517	12,4	62.690	11,6
Autres	564	4,6	17.130	3,2
Total	12.247	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

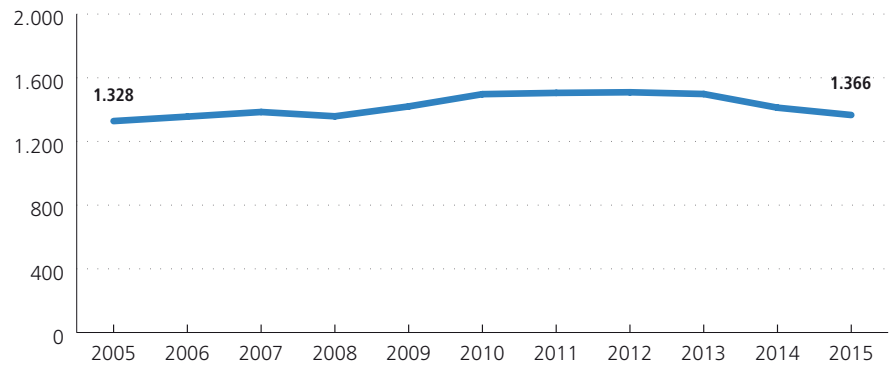
8 À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1er janvier 2015, Saint-Josse-ten-Noode compte 1 366 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 5 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a très légèrement augmenté. Après avoir atteint un pic en 2010, le nombre d'enfants de moins de 3 ans s'est ensuite stabilisé et diminue en fin de période (pour se retrouver à un niveau proche de celui de 2005) 3-1.

3-1 Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005-2015

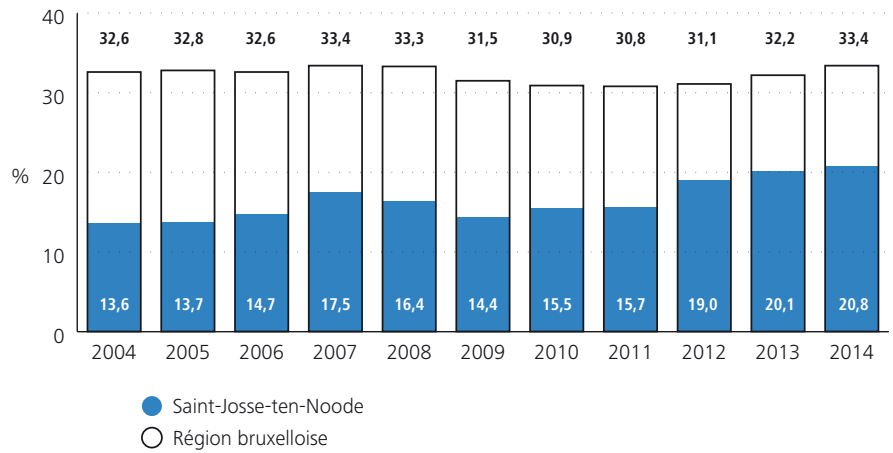


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à Saint-Josse-ten-Noode est parmi les plus faibles de la Région, avec seulement une place pour cinq enfants de cet âge au 31 décembre 2014 (contre une pour trois au niveau régional). Entre 2004 et 2011, la situation était encore plus défavorable, avec environ une place pour sept enfants. Le taux de couverture s'est légèrement amélioré sur la période 2012-2014 du fait à la fois de la création de places supplémentaires (entre 2011 et 2012) et de la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans dans la commune au cours de cette période 3-2.

3-2 Évolution du taux de couverture de l'accueil pour les moins de 3 ans, 31 décembre 2004-2014



Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium

Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 284 places en milieu d'accueil à Saint-Josse-ten-Noode 3-3. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (96 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant relativement peu développés dans la Région.

Par ailleurs, étant donné la situation sociale des habitants de la commune (cf. chapitre Revenu), plus de neuf places sur dix sont à tarif variable selon le revenu des parents (contre sept sur dix à l'échelle de la Région). Ainsi, en excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture varie peu à Saint-Josse-ten-Noode (un peu moins d'un enfant de moins de 3 ans sur cinq peut être accueilli, soit un pourcentage équivalent à celui de la Région bruxelloise).

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	272	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	12	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	284	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	20,8	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	19,0	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	91,5	70,8

Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium

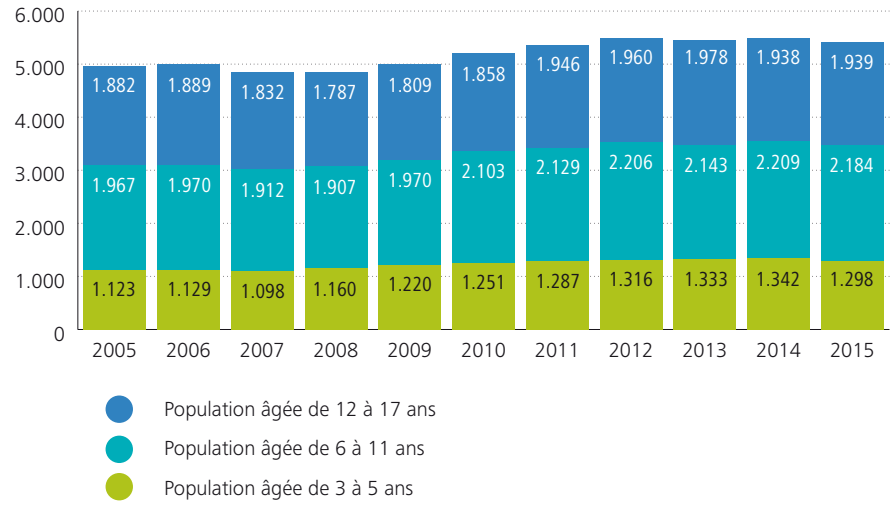
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans a augmenté à Saint-Josse-ten-Noode. En revanche, leur part dans la population a très légèrement diminué. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 5 %, 8 % et 7 % de la population. Ces parts sont légèrement supérieures à celles enregistrées à l'échelle de la Région.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la population officielle, ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant)[9]. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande.

4-1 Évolution de la population de 3 à 17 ans, Saint-Josse-ten-Noode, 1er janvier 2005-2015



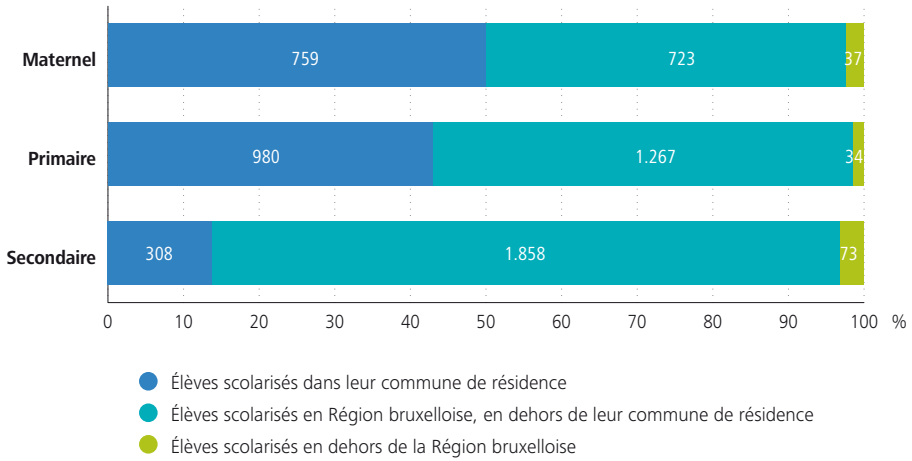
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

9 Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres des figures 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 519, 2 281 et 2 231 élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)[10]. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, respectivement 50 % et 43 % fréquentent une école implantée à Saint-Josse-ten-Noode, contre seulement 14 % parmi les élèves inscrits en secondaire 4-2. Ainsi, près de neuf élèves sur dix inscrits en secondaire résidant à Saint-Josse-ten-Noode sont scolarisés dans une autre commune, dont notamment 30 % à la Ville de Bruxelles et 21 % à Schaerbeek.

4-2 Population scolaire résidant à Saint-Josse-ten-Noode par niveau d'enseignement et lieu de scolarité, 2013-2014



Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : La population scolaire concerne l'enseignement de la Communauté française et de la Communauté flamande au lieu d'implantation et non au siège d'établissement.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Saint-Josse-ten-Noode suivent nettement plus fréquemment la **filière** professionnelle et moins la filière générale : 24 %, 16 % et 20 % des élèves tennoodois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement professionnel, technique et général, contre 16 %, 17 % et 29 % des élèves à l'échelle régionale 4-3. Au total (primaire et secondaire), la part d'élèves dans le spécialisé est équivalente à Saint-Josse-ten-Noode (4,7 %) et à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2.174	95,3	94,5
Primaire spécialisé	107	4,7	5,5
Primaire total	2.281	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1er degré	799	35,8	33,7
Secondaire 2e et 3e degrés (et 4e degré pour la Communauté française)			
Général	*439*	*19,7*	*29,2*
Technique	*353*	*15,8*	*16,9*
Artistique	*8*	*0,4*	*0,4*
Professionnel	*528*	*23,7*	*16,1*
Secondaire spécialisé	104	4,7	3,7
Secondaire total	2.231	100,0	100,0

Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

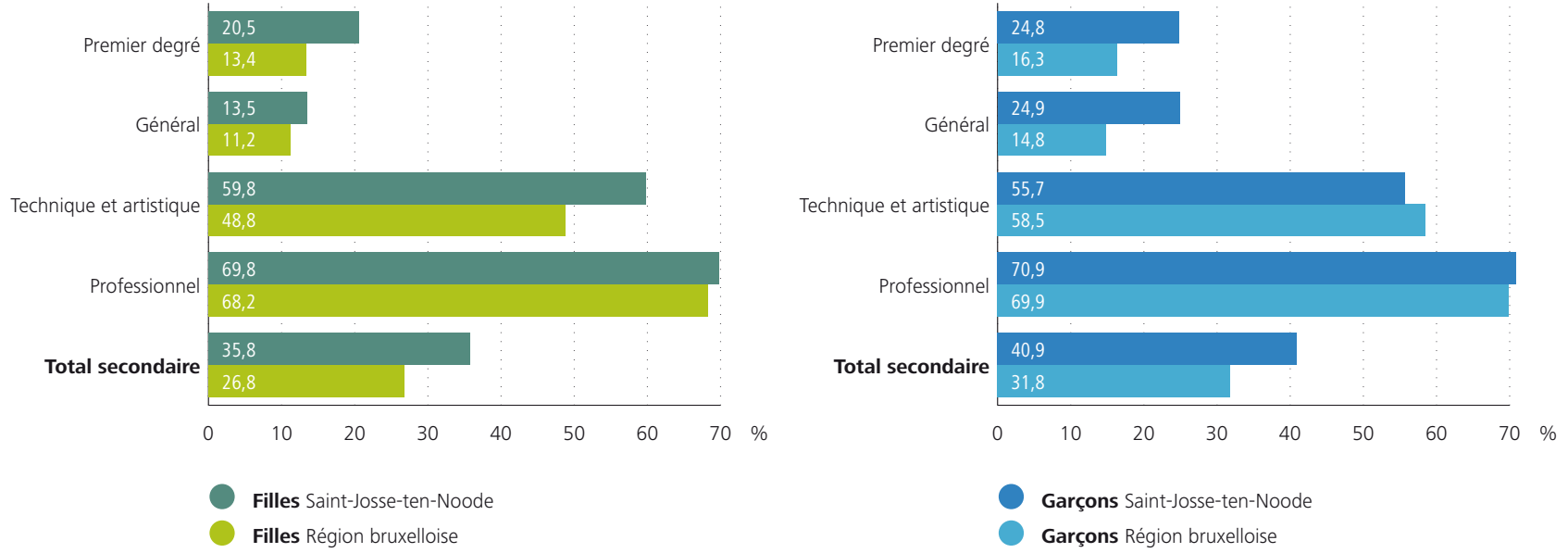
10 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans la filière professionnelle, suivie de l'enseignement technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Les garçons sont en moyenne plus en retard que les filles, tant à Saint-Josse-ten-Noode (bien que ce constat ne s'applique pas à chacune des filières) que dans la Région dans son ensemble.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est particulièrement importante à Saint-Josse-ten-Noode. Dans la commune, 36 % des filles et 41 % des garçons qui suivent l'enseignement secondaire ont au moins deux ans de retard scolaire (contre 27 % et 32 % à l'échelle régionale). En comparaison avec la situation au niveau de la Région, le retard scolaire apparaît important à Saint-Josse-ten-Noode dès le premier degré. Dans la filière générale, le retard scolaire est également plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode, en particulier pour les garçons. Les proportions d'élèves en retard scolaire dans les filières professionnelle et technique s'écartent moins de celles de la Région (sauf dans le cas des filles suivant la filière technique) 4-4.

4-4 Part des élèves avec au moins 2 ans de retard scolaire par forme d'enseignement secondaire et par sexe, 2013-2014



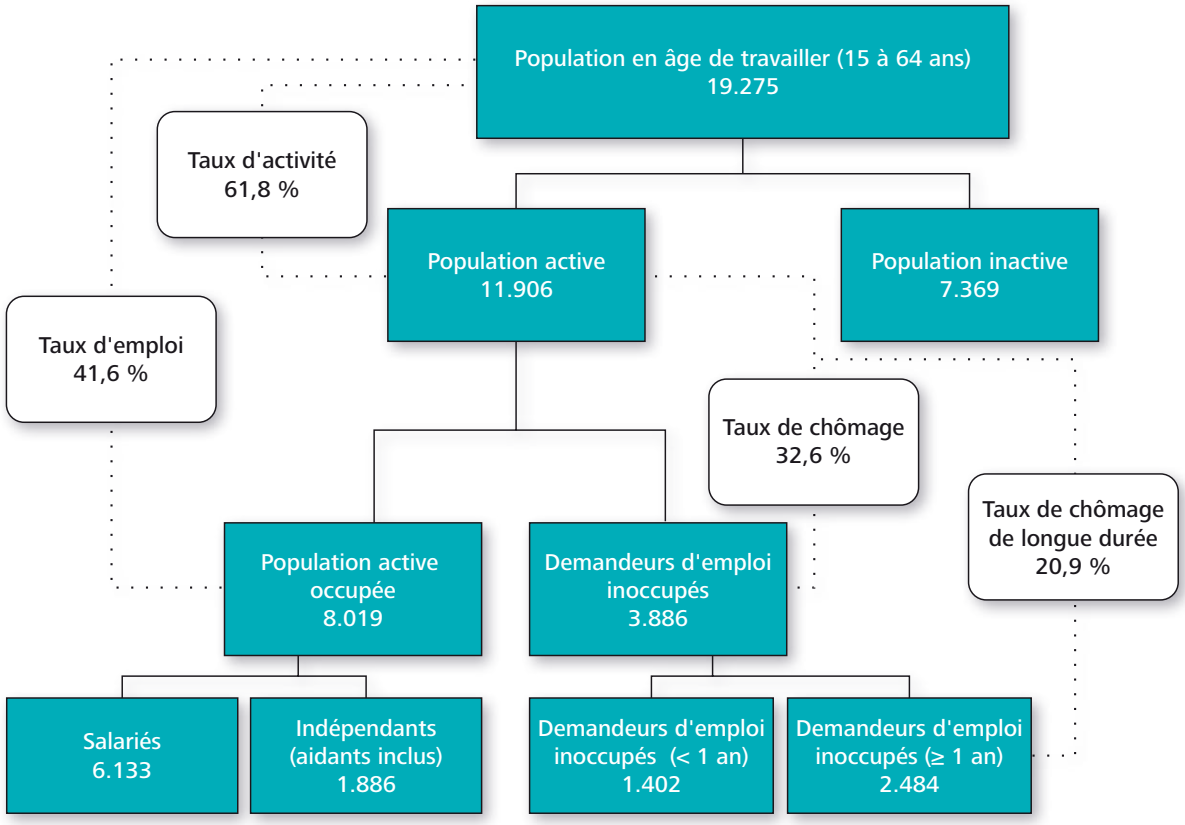
Sources : Communauté française, Communauté flamande, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : Les élèves dans l'enseignement en alternance (côté francophone) et dans l'enseignement modulaire, dans des classes d'accueil (« OKAN ») et en 3ème année du 3ème degré (côté néerlandophone) ne sont pas repris dans cet indicateur.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 62 % des 19 275 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Saint-Josse-ten-Noode. Parmi elles, deux tiers seulement sont en emploi (actif occupé) et un tiers sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an 5-1[11].

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Saint-Josse-ten-Noode, moyenne annuelle 2013



Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

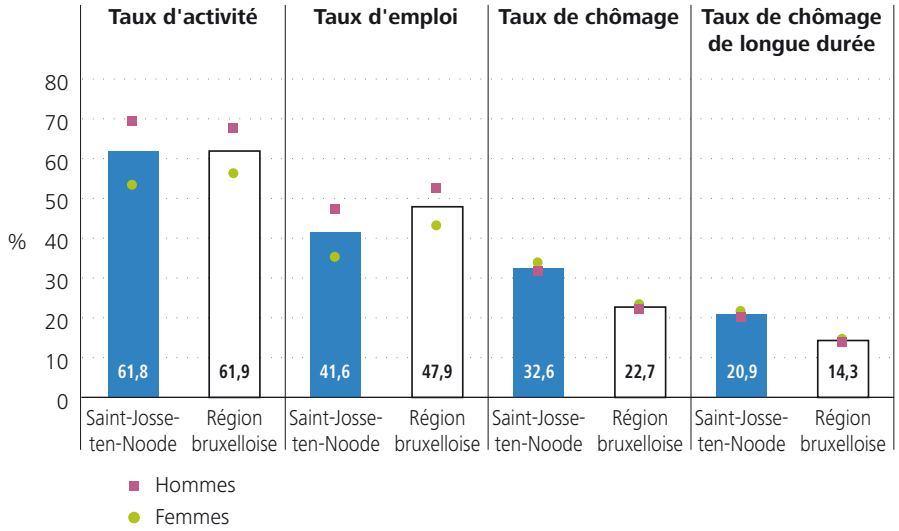
11 Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité (15-64 ans) à Saint-Josse-ten-Noode est plus élevé pour les hommes et moins élevé pour les femmes. L'accès à l'emploi apparaît particulièrement difficile pour les actifs tennoodois : le taux de chômage (total et de longue durée[12]) est beaucoup plus important dans la commune qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. En effet, le taux de chômage à Saint-Josse-ten-Noode est le plus élevé de la Région. Enfin, le taux d'emploi se situe également parmi les plus bas de la Région.

Pour l'ensemble des indicateurs considérés (en particulier le taux d'activité et le taux d'emploi), les **inégalités de genre** sont plus marquées à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale 5-2.

5-2 Taux d'activité, d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée par sexe, 2013



Source : Steunpunt WSE

Si leur taux d'activité est plus élevé qu'au niveau régional, le taux de chômage des **jeunes** (15-24 ans) à Saint-Josse-ten-Noode atteint 44 % en 2013 (contre 36 % à l'échelle régionale). De manière générale, les taux de chômage sont plus élevés à Saint-Josse-ten-Noode quelle que soit la catégorie d'âge 5-3.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
15 à 24 ans	32,7	28,7	18,4	18,3	43,8	36,3
25 à 49 ans	71,7	73,1	49,7	57,1	30,8	21,9
50 à 64 ans	59,1	58,8	39,1	42,1	33,8	20,1
Total	61,8	61,9	41,6	47,9	32,6	22,7

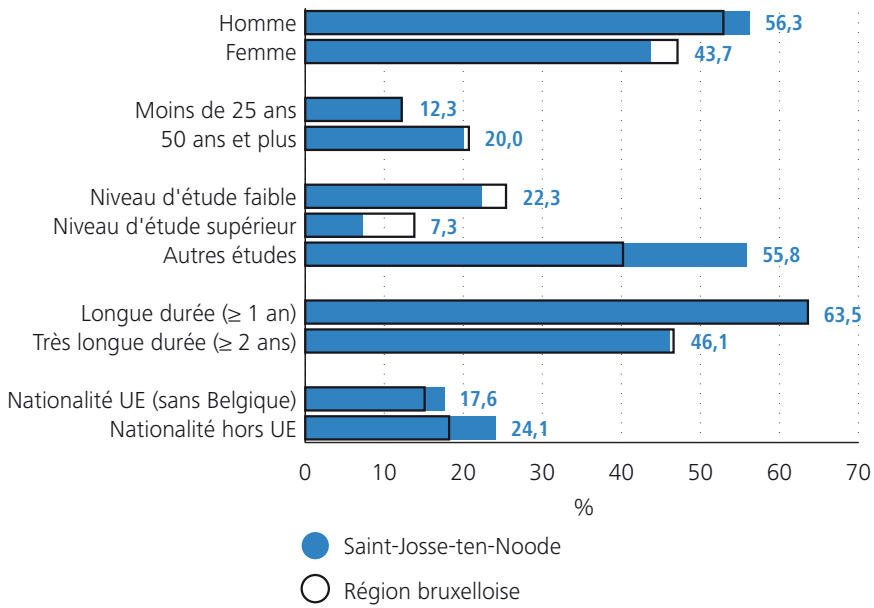
Source : Steunpunt WSE

12 Le taux de chômage de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diffère sensiblement à Saint-Josse-ten-Noode et au niveau de la Région, ce qui peut contribuer en partie à expliquer le taux de chômage plus élevé au sein de la commune. Une différence notable se situe en termes de niveau de diplôme : à Saint-Josse-ten-Noode, 56 % des DEI ont un diplôme non reconnu en Belgique (« autres études »), une proportion nettement plus importante qu'au sein des DEI à l'échelle de la Région (où les personnes se trouvant dans cette situation représentent 40 % des DEI). Ce constat est à lier à la présence plus importante (en proportion) de personnes de nationalité étrangère, et en particulier de ressortissants d'un pays hors Union européenne, parmi les DEI tennoodois. Enfin, la proportion d'hommes au sein des DEI tennoodois est également plus importante qu'au sein des DEI à l'échelle régionale 5-4.

5-4 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques, 2014

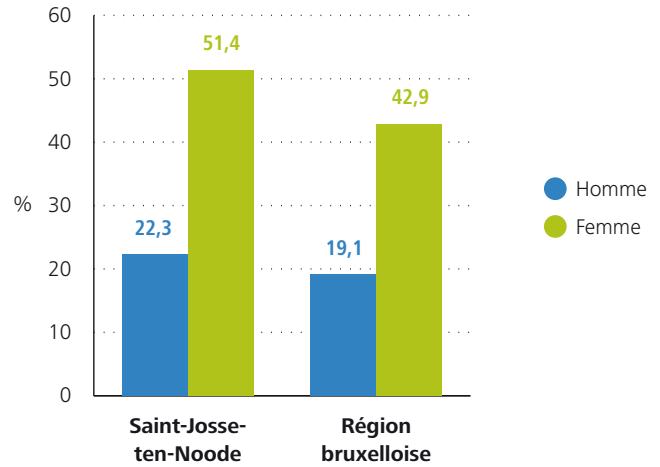


Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi
Note : La catégorie « autres études » regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Saint-Josse-ten-Noode comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part des travailleurs à temps partiel apparaît en outre nettement plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode qu'en Région bruxelloise. Parmi les Tennoodois(es) ayant un emploi salarié, plus d'un homme sur cinq et d'une femme sur deux sont à temps partiel 5-5. Rappelons que les femmes de Saint-Josse-ten-Noode présentent déjà un taux d'emploi très bas. La position des femmes tennoodoises sur le marché du travail apparaît donc particulièrement défavorable au vu de ces indicateurs.

5-5 Part des salariés à temps partiel dans le total des salariés, par sexe, 2013



Source : Steunpunt WSE

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 1 927 **indépendants** et 23 176 **salariés** travaillent à Saint-Josse-ten-Noode (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 2 % des indépendants et 4 % des salariés de la Région. Le nombre de salariés est relativement important dans la commune au regard de sa superficie.

Les postes de travail salarié à Saint-Josse-ten-Noode sont majoritairement occupés par des femmes (53 %). En outre, la proportion de postes occupés par des employés est nettement plus importante à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région (71 % contre 61 % en Région bruxelloise), à l'inverse de la proportion de postes d'ouvriers (12 % contre 20 % au niveau régional) et, dans une moindre mesure, de fonctionnaires (17 % contre 19 % dans la Région) 6-1.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013

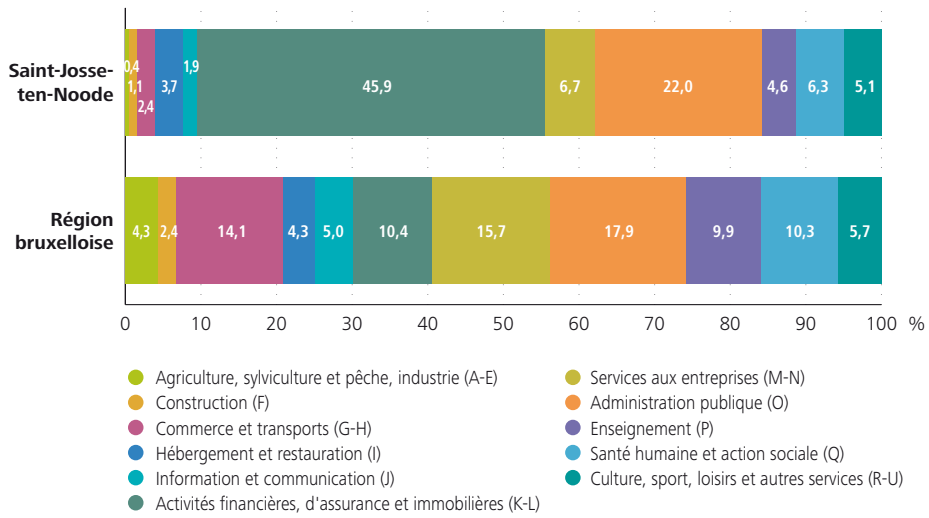
	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	23.949	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	46,6	49,8
Femme	53,4	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	12,3	20,2
Employés	70,5	60,8
Fonctionnaires	17,2	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

La répartition des postes de travail par **branche d'activité** sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode est assez particulière : le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières représente 46 % des postes sur le territoire communal, soit un poids plus de quatre fois supérieur à celui enregistré à l'échelle de la Région. Saint-Josse-ten-Noode est en effet, après la Ville de Bruxelles, la commune qui compte le plus grand nombre de postes dans cette branche. Le secteur de l'administration publique représente le deuxième secteur en matière de postes de travail à Saint-Josse-ten-Noode, avec 22 % des postes (contre 18 % à l'échelle régionale). Toujours en proportion du nombre total de postes, tous les autres secteurs sont moins représentés à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale. L'emploi intérieur à Saint-Josse-ten-Noode est donc relativement peu diversifié en termes de branches d'activité 6-2.

La commune intègre en effet une partie du « Quartier Nord » (à cheval sur Saint-Josse-ten-Noode, la Ville de Bruxelles et Schaerbeek), l'une des plus grandes zones de bureaux de la Région, et compte également de nombreux grands immeubles de bureaux au niveau de la place Madou.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les unités locales d'établissement (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les entreprises assujetties à la TVA (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)[13].

Au 31 décembre 2013, Saint-Josse-ten-Noode compte 745 unités locales d'établissement sur son territoire (soit 2 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). La répartition par taille des établissements – envisagée sous l'angle du nombre de salariés – indique une sous-représentation des entreprises de petite taille (1 à 9 salariés) au contraire des entreprises comptant au minimum 10 salariés. En particulier, les entreprises de très grande taille (200 salariés et plus) sont nettement surreprésentées à Saint-Josse-ten-Noode en comparaison avec leur proportion au niveau régional (3,4 % des entreprises, contre 1,4 % dans la Région) 6-3. En effet, notamment dans les grandes tours de bureaux du Quartier Nord, on retrouve à Saint-Josse-ten-Noode des entreprises issues tant du secteur privé que public comptant plusieurs centaines de salariés.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	745	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	73,2	78,2
10 à 49 salariés	19,5	16,6
50 à 199 salariés	4,0	3,8
200 salariés et plus	3,4	1,4

Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.

Au 31 décembre 2014, 1 638 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Saint-Josse-ten-Noode (soit 2 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations d'entreprises** a été plus importante à Saint-Josse-ten-Noode qu'au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, 14 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises à Saint-Josse-ten-Noode, contre 12 pour 100 au niveau de la Région.
Les **cessations** ont été également plus élevées au sein de la commune (en moyenne, 10 cessations par an pour 100 entreprises, contre 8 pour 100 au niveau régional) 6-4.

Le nombre de **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a été lui aussi, en proportion, plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode (4,7 entreprises sur 100) qu'à l'échelle régionale (2,6 entreprises sur 100). Saint-Josse-ten-Noode est l'une des communes de la Région avec le plus haut taux de faillite (juste derrière la Ville de Bruxelles). C'est principalement dû aux poids plus importants en termes de nombre d'entreprises des secteurs du commerce et de l'horeca (les secteurs les plus exposés aux faillites), mais également au fait que les taux de faillite y sont encore plus élevés qu'à l'échelle régionale.

6-4 Démographie d'entreprises

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	1.638	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	14,3	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	10,1	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	4,7	2,6

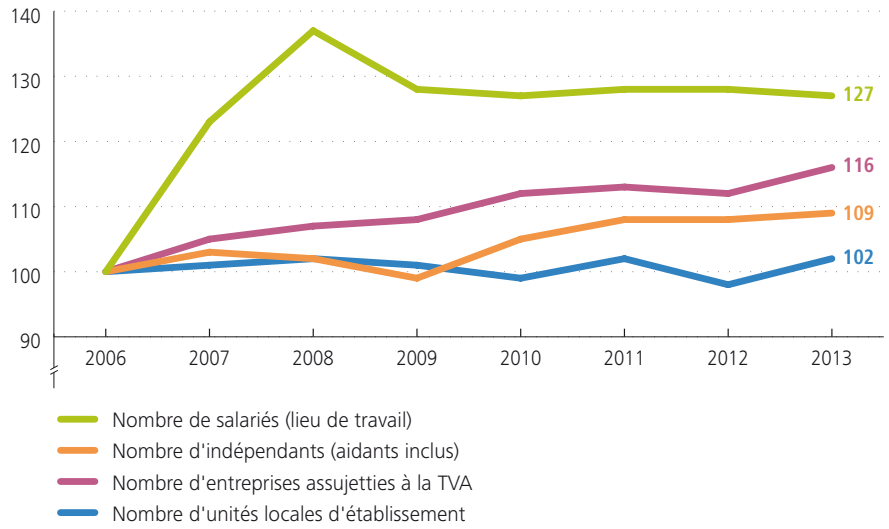
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.

13 Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

À Saint-Josse-ten-Noode, sur la période 2006-2013, le nombre de salariés a augmenté de 27 %. Ce nombre s'est accru de façon importante en début de période pour diminuer légèrement et stagner ensuite entre 2009 et 2013. Le nombre d'unités locales d'établissement a quant à lui stagné tout au long de cette période dans la commune. Par ailleurs, l'évolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA montre une tendance à la hausse (+16 %). Enfin, le nombre d'indépendants (aidants inclus) a légèrement augmenté sur la période (+9 %), mais à un rythme trois fois moins rapide qu'à l'échelle régionale 6-5.

6-5 Évolution du nombre de salariés, d'indépendants (aidants inclus), d'entreprises assujetties à la TVA et d'unités locales d'établissement en indice (2006=100), Saint-Josse-ten-Noode, 2006-2013



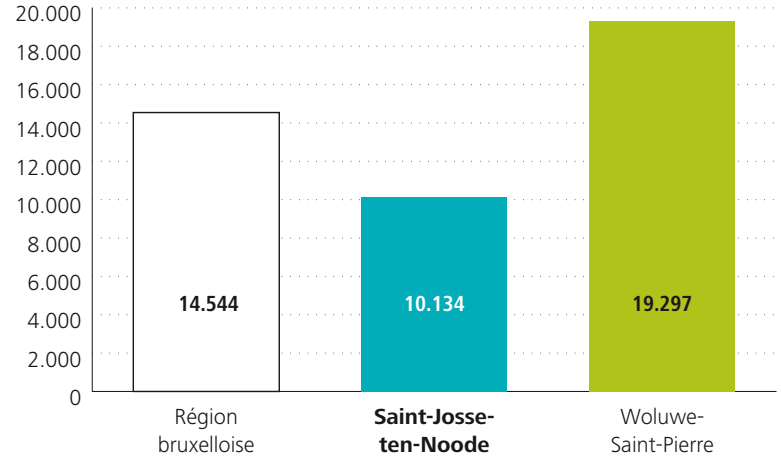
Sources : Steunpunt WSE, ONSS, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Note : Localisation des unités locales d'établissement basée sur le siège de l'unité locale d'établissement et celle des entreprises assujetties à la TVA basée sur le siège social de l'entreprise.

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des statistiques fiscales et en tenant compte de la composition des ménages, le revenu moyen[14] en 2012 est de 10 134 euros à Saint-Josse-ten-Noode, soit un montant 30 % en deçà de celui de la Région. Il s'agit de la commune bruxelloise (et également de Belgique) où le revenu moyen est le plus bas (près de deux fois moindre qu'à Woluwe-Saint-Pierre où il est le plus élevé) 7-1.

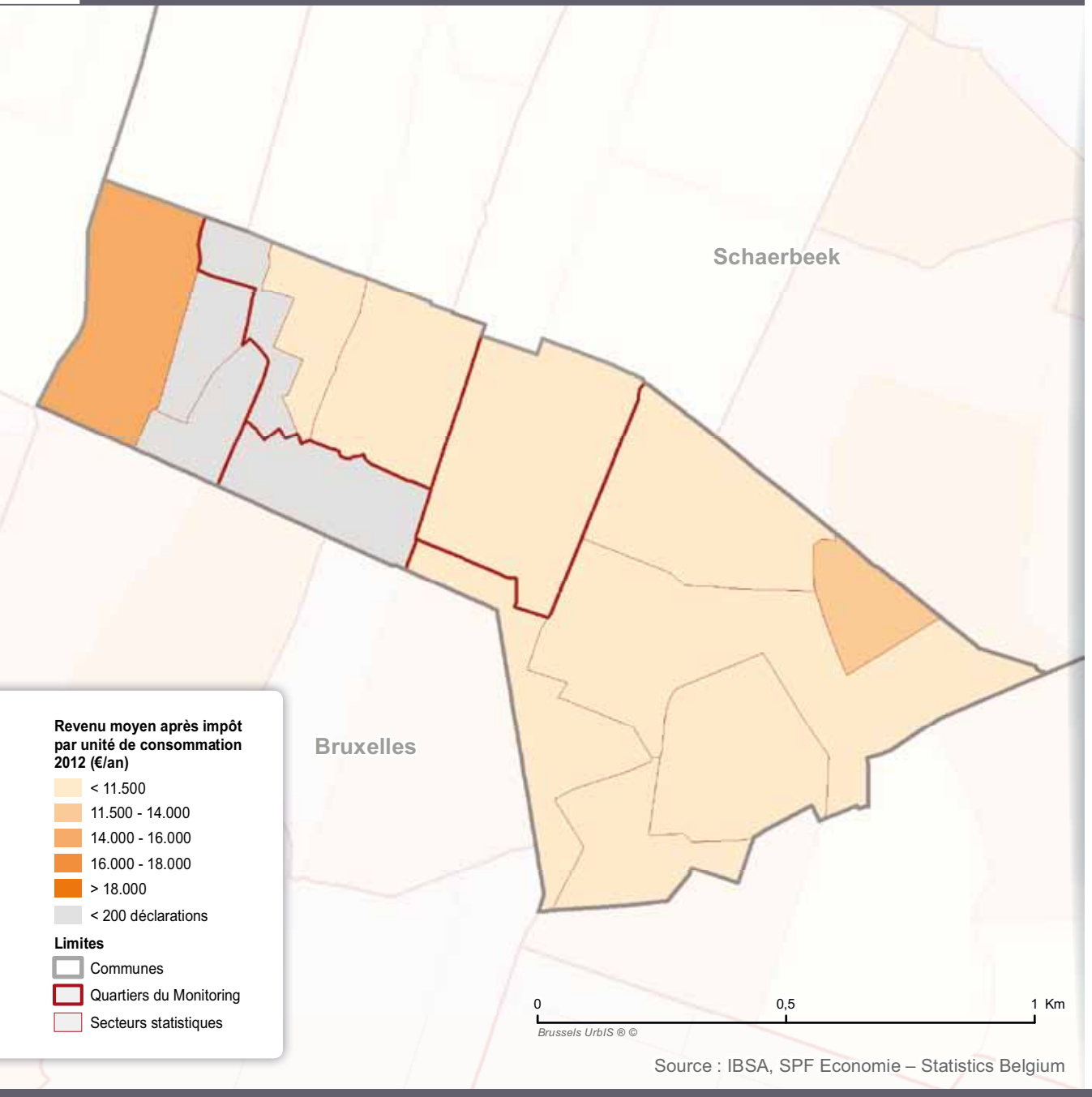
7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

14 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. Glossaire.

7-2 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Saint-Josse-ten-Noode, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

Les **revenus** moyens varient peu sur le territoire (de taille particulièrement limitée) de Saint-Josse-ten-Noode. Ils sont très bas (inférieurs à 11 500 euros) sur l'ensemble du territoire, à l'exception de deux secteurs statistiques : le secteur « Steurs » à l'est de la commune, où le revenu moyen est à peine plus élevé que la moyenne communale, et le secteur « Manhattan » à l'ouest, où le revenu moyen se situe à un niveau proche de la moyenne régionale 7-2.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le coefficient de Gini[15], apparaît donc moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'en moyenne dans les 19 communes 7-3.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

	Saint-Josse-ten-Noode	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,42	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,36	0,39

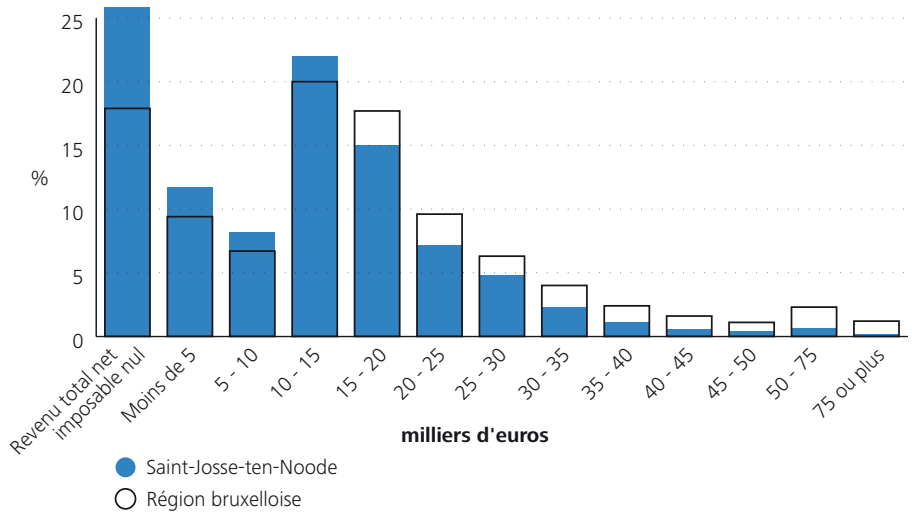
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

15 Le coefficient de Gini présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les **déclarations** fiscales de revenus de moins de 15 000 euros sont surreprésentées à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à leur proportion au niveau régional. À l'inverse, les déclarations de revenus de 15 000 euros et plus sont nettement sous-représentées à Saint-Josse-ten-Noode. La sous-représentation se marque davantage dans les déclarations de revenus les plus élevés (à partir de 35 000 euros et de façon de plus en plus prononcée pour les tranches de revenus supérieurs), très peu nombreuses dans la commune 7-4.

La part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est nettement plus importante à Saint-Josse-ten-Noode qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le revenu d'intégration sociale), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

7-4 Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



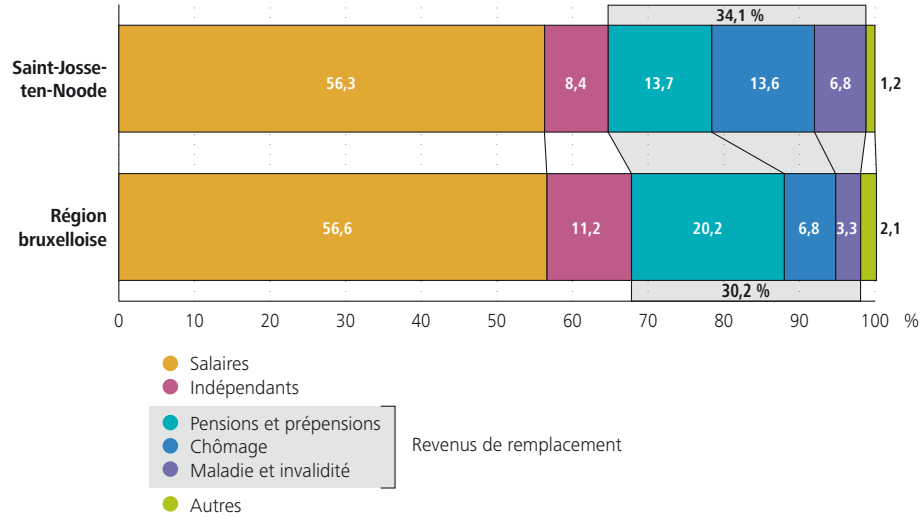
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes :
- Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
- Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros, surreprésentées également à Saint-Josse-ten-Noode. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la statistique fiscale[16].

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part du revenu fiscal total de la commune issue des allocations de chômage ainsi que des indemnités de maladie et invalidité est deux fois plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale. À l'inverse, les revenus issus du travail indépendant et des pensions représentent des parts moins importantes du revenu total en comparaison avec la situation régionale 7-5.

7-5 Composantes du revenu net globalisé (avant impôt), revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques.

16 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté[17].

De manière générale, le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus important à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, quelle que soit la catégorie d'âge. Parmi la population tennoodoise d'âge actif (18-64 ans), 8,5 % vit avec un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent (ERIS), 15 % avec une allocation de chômage ou d'insertion, 5 % avec une indemnité d'invalidité et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées.

Au sein des jeunes (18-24 ans), plus d'un jeune tennoodois sur sept vit avec un RIS ou un ERIS (contre un sur dix en Région bruxelloise). En outre, 9 % des jeunes tennoodois vivent avec une allocation de chômage ou d'insertion.

Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), la part de la population vivant avec un revenu faible apparaît exceptionnellement élevée : un quart de la population de cet âge vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA). La part de personnes âgées vivant avec la GRAPA à Saint-Josse-ten-Noode est la plus élevée de la Région. En outre, 9,5 % des personnes âgées perçoivent une allocation aux personnes handicapées dans la commune (contre 6,5 % au niveau régional) 7-6.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1er janvier 2014

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	2.793	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	424	15,2	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion[1]	251	9,0	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	18.460	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.569	8,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion[1]	2.838	15,4	12,9
Indemnités d'invalidité[2]	882	4,8	3,9
Allocations aux personnes handicapées[2]	388	2,1	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	2.086	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	536	25,7	10,7
Allocations aux personnes handicapées[2]	199	9,5	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

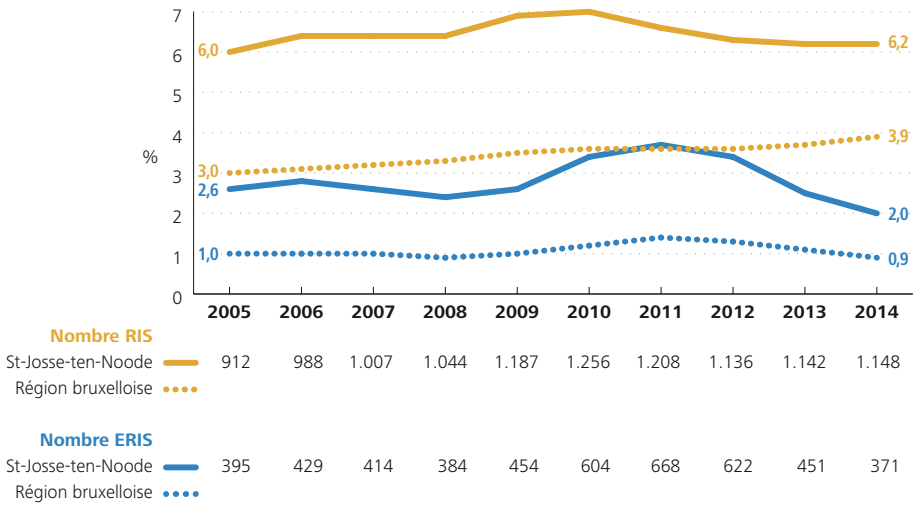
17 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

La figure 7-7 indique que les parts de bénéficiaires du **RIS** et de l'**ERIS** dans la population (18-64 ans) étaient déjà, en 2005, bien supérieures à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région.

La part de bénéficiaires du RIS a stagné dans la commune au cours de cette période (autour de 6 %), alors qu'elle indique une tendance à la hausse à l'échelle régionale (pour atteindre près de 4 % en 2015).

L'évolution de la part de bénéficiaires d'un ERIS à Saint-Josse-ten-Noode suit la tendance régionale mais avec des variations de plus grande ampleur. Entre 2012 et 2014, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée, à l'échelle de la Région et de façon encore plus marquée à Saint-Josse-ten-Noode, en rupture avec la tendance à la hausse constatée les années précédentes. Cette baisse s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

7-7 Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 10 250 personnes ont droit à une intervention majorée à Saint-Josse-ten-Noode en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 37 % de la population tennoodoise (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont largement supérieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge. Pour les personnes plus âgées (65 ans et plus), la différence est encore plus marquée : plus de la moitié ont le statut BIM à Saint-Josse-ten-Noode (contre un peu moins d'un tiers à l'échelle régionale), ce qui témoigne à nouveau de la situation financière défavorable de nombreux aînés à Saint-Josse-ten-Noode. La part des personnes âgées vivant dans des conditions financières difficiles apparaît donc particulièrement importante dans la commune 7-8.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

	Saint-Josse-ten-Noode						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires[1]			Pourcentage de bénéficiaires[1] dans la population			Pourcentage de bénéficiaires[1] dans la population		
Classe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.627	1.504	3.131	46,5	45,8	46,1	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	492	553	1.045	35,8	38,5	37,2	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	2.345	2.577	4.922	28,2	35,2	31,4	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	476	676	1.152	52,3	57,7	55,4	26,4	32,1	29,8
Total	4.940	5.310	10.250	35,0	40,1	37,5	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. En 2008 et en 2009, la commune de Saint-Josse-ten-Noode affiche un résultat ordinaire positif, et entre 2010 et 2013, en déficit. Le résultat cumulé est toutefois resté positif (et ce depuis de nombreuses années).

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Saint-Josse-ten-Noode étaient supérieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble, tout comme les dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, la **dette** par habitant à Saint-Josse-ten-Noode est plus élevée que dans les 19 communes bruxelloises 8-1. À noter que le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) constitue une part négligeable de la dette totale de la commune (en 2013, elle représente à peine 2 % de la dette totale de Saint-Josse-ten-Noode, contre 15 % pour les 19 communes bruxelloises).

8-1 **Indicateurs clés des finances communales**, moyenne des comptes 2008-2013

	Saint-Josse-ten-Noode	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	2.383	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	2.415	1.696
Dette[1] en euros par habitant	2.121	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	369	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le ratio de liquidité indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, à Saint-Josse-ten-Noode, ce ratio est supérieur à l'unité (3,08), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus) tout en restant dans une situation relativement confortable.

Par ailleurs, le degré d'autonomie financière de la commune indique que 63 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation équivalente à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

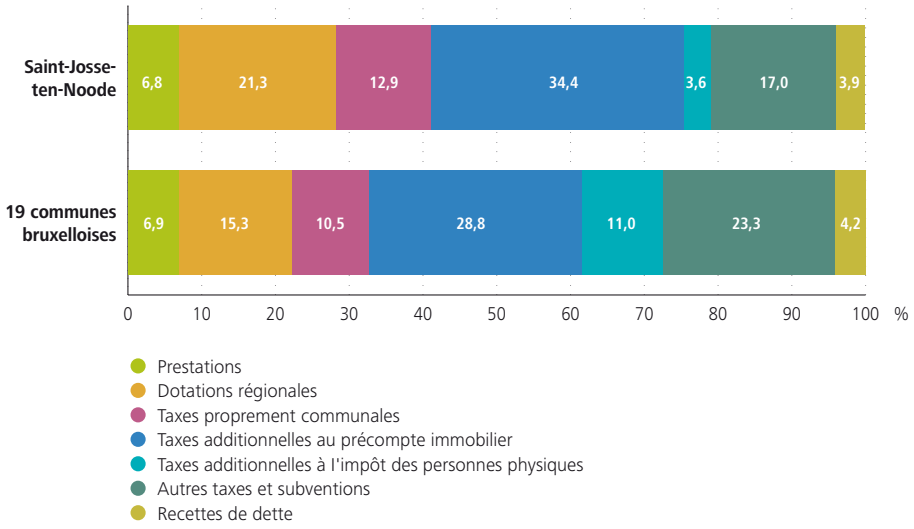
8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La source principale de **recettes** à Saint-Josse-ten-Noode réside dans les additionnels au **précompte immobilier** (PRI), qui représentent plus d'un tiers des recettes totales de la commune en moyenne des comptes 2008-2013 (une part plus importante que celle des 19 communes considérées ensemble) 8-2. Saint-Josse-ten-Noode est la commune, juste après la Ville de Bruxelles, dans laquelle le rendement du PRI par habitant est le plus élevé, et ce grâce à une assiette fiscale importante liée à la présence de nombreux bureaux sur son territoire.
En lien avec la situation socio-économique défavorable de la plupart des habitants de la commune, la part des recettes issues des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP) est très faible à Saint-Josse-ten-Noode (trois fois moins importante que celle des 19 communes bruxelloises). Le rendement de l'IPP par habitant à Saint-Josse-ten-Noode est le plus bas des communes bruxelloises.

La deuxième source de recettes de la commune de Saint-Josse-ten-Noode provient des **dotations régionales**. Elles représentent un cinquième des recettes de la commune (une proportion supérieure à celle des 19 communes bruxelloises) 8-2. Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation)[18].

Les principales **dépenses** de la commune de Saint-Josse-ten-Noode sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 44 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble 8-3. Les dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS sont également, en proportion, plus importantes à Saint-Josse-ten-Noode que dans les 19 communes, au contraire des « autres subventions ».

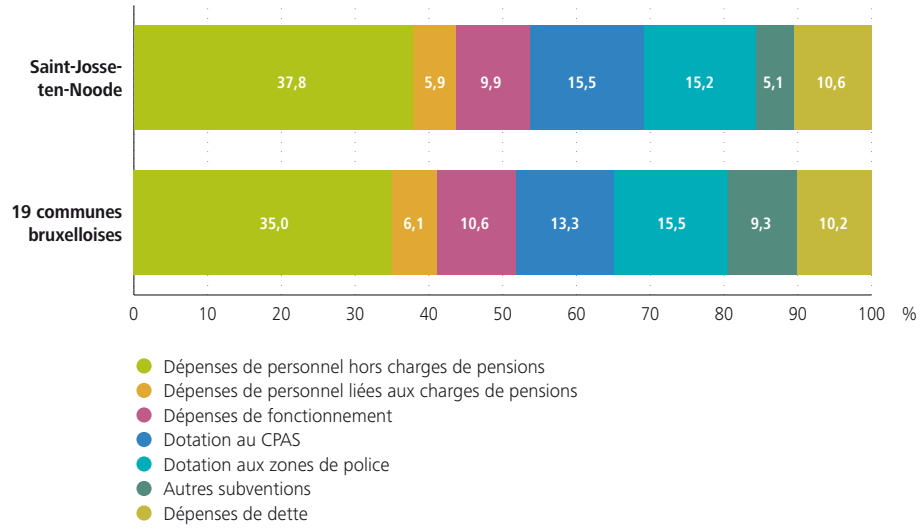
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
- Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



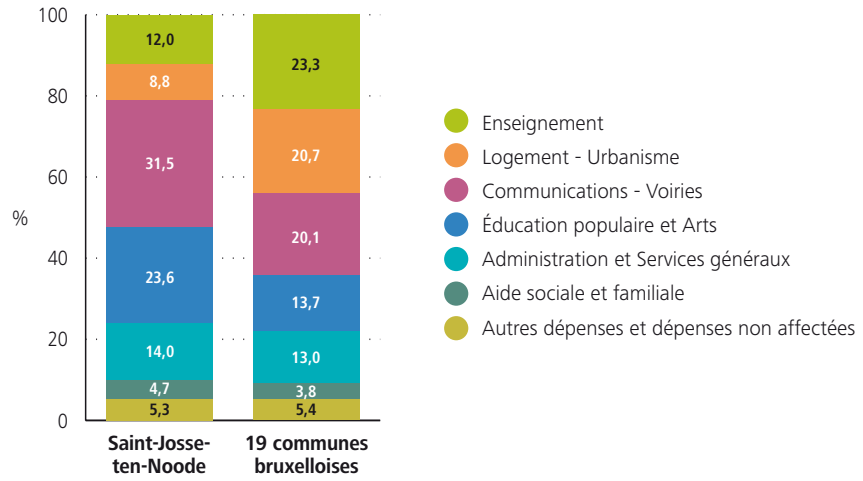
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

18 Service public regional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, près d'un tiers des investissements communaux ont concerné le domaine des communications et voiries à Saint-Josse-ten-Noode (une proportion supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble). Le domaine de l'éducation populaire et des arts a lui aussi fait l'objet d'investissements importants (près d'un quart des investissements totaux de la commune). À l'inverse, les domaines de l'enseignement et surtout du logement et de l'urbanisme, ont occupé une part relativement moins importante des dépenses d'investissement à Saint-Josse-ten-Noode en comparaison avec celle des 19 communes sur cette période 8-4.

8-4 **Répartition des dépenses d'investissement par fonction**, moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

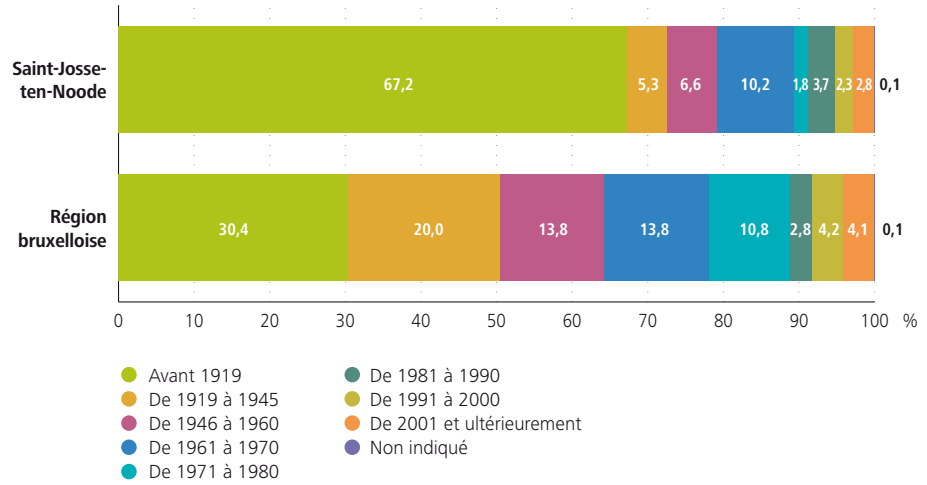
9. LOGEMENT

Au 1er janvier 2014, 3 557 bâtiments et 9 638 logements sont recensés à Saint-Josse-ten-Noode, dont 805 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

En tant que commune de première couronne, le bâti à Saint-Josse-ten-Noode est essentiellement ancien. Sur base des données concernant les logements classiques du Census 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent plus de deux tiers des logements de la commune, une proportion très élevée par rapport à la plupart des autres communes. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région 9-1.

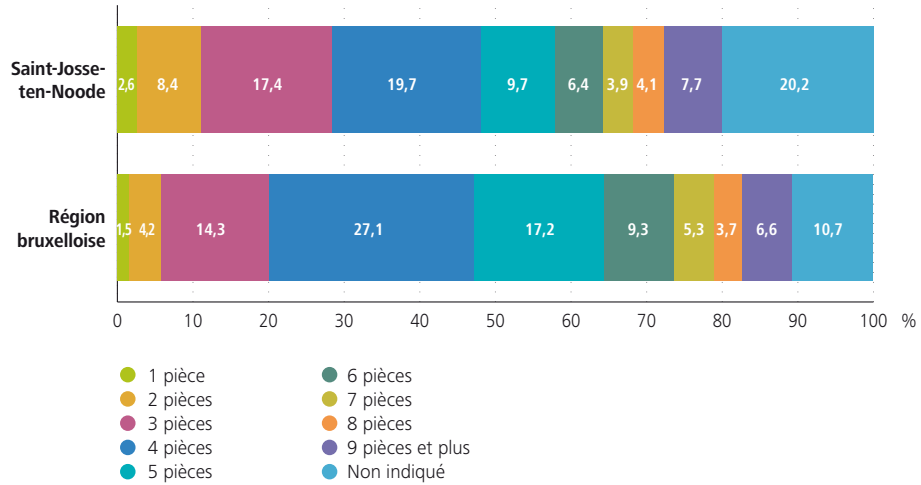
9-1 Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1er janvier 2011



Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)
Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Au vu du **nombre de pièces**, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la situation régionale : 28 % des logements comptent 1 à 3 pièces (contre 20 % à l'échelle régionale). Les logements de très grande taille (8 pièces et plus) sont eux aussi (mais dans une moindre mesure) surreprésentés dans la commune (12 % des logements contre 10 % pour la Région). Les logements comprenant entre 4 et 7 pièces sont quant à eux sous-représentés : ils représentent 40 % du parc à Saint-Josse-ten-Noode, contre 59 % à l'échelle régionale. Il faut noter que le part des logements pour lesquels le nombre de pièces est « non indiqué » est particulièrement importante à Saint-Josse-ten-Noode (un cinquième des logements, soit une proportion deux fois plus élevée qu'à l'échelle régionale), ce qui implique d'interpréter avec prudence les chiffres de la figure 9-2.

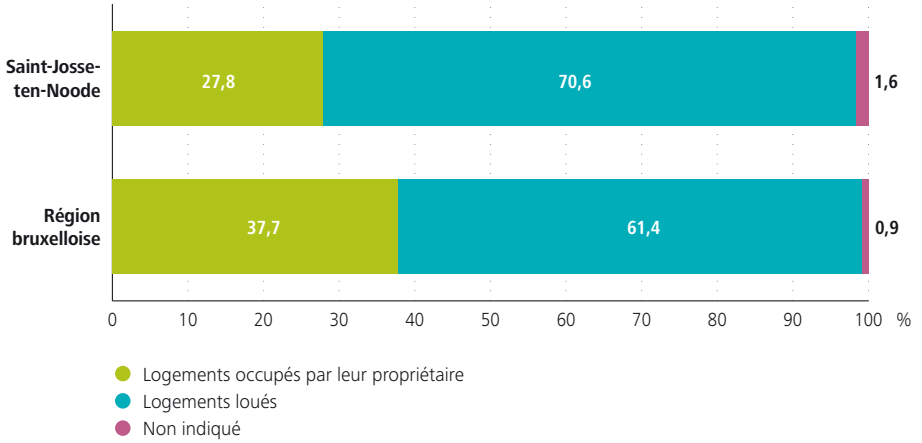
9-2 Répartition des logements classiques occupés selon le nombre de pièces, 1er janvier 2011



Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)
Note : Une pièce constitue un espace séparé dans un logement dont la superficie est d'au moins 4 m².

Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que la part de logements occupés par des **locataires** est nettement supérieure à Saint-Josse-ten-Noode (71 %) qu'à l'échelle de la Région (61 %) 9-3.

9-3 Répartition des logements classiques occupés selon le régime de propriété, 1er janvier 2011



Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Saint-Josse-ten-Noode compte 805 **logements sociaux** sur son territoire (soit 12 de plus qu'en 2005). Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est proche de celui de la Région : on y recense 7 logements sociaux pour 100 ménages 9-4.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social atteint 13 % à Saint-Josse-ten-Noode (une proportion près de deux fois plus élevée que celle de la Région)[19].

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	805	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,6	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, en moyenne et en gardant à l'esprit les différences de caractéristiques des logements et du cadre de vie, les **loyers** et le **prix de l'immobilier** sont plus bas à Saint-Josse-ten-Noode en comparaison avec la situation au niveau de la Région. La différence est toutefois plus marquée au niveau des prix de vente que des loyers. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 699 euros, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 160 100 euros, contre 224 800 euros à l'échelle régionale 9-5.

9-5 Loyers et ventes immobilières

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	699	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	248,4	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	160,1	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

19 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

10. SANTÉ

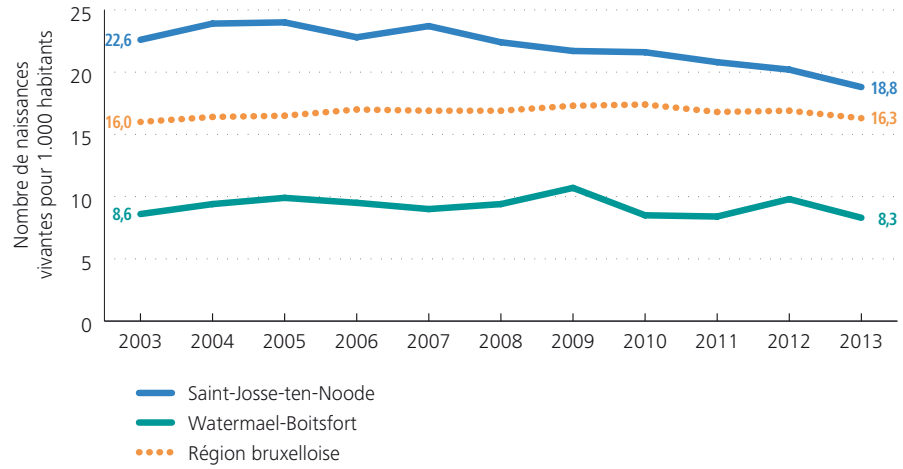
10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 515 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les habitants de Saint-Josse-ten-Noode selon les Bulletins statistiques de naissances, soit 42 naissances vivantes de plus que les données de population officielle. Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle[20].

Si le nombre de naissances en 2003 et en 2013 à Saint-Josse-ten-Noode est similaire, le taux de natalité a progressivement diminué au cours de cette période dans un contexte de croissance démographique 10-1. Il reste toutefois le plus élevé au sein des communes bruxelloises. L'indice conjoncturel de fécondité à Saint-Josse-ten-Noode étant proche de celui de la Région (2,0 contre 1,9 en 2014[21]), le taux de natalité plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'au niveau régional s'explique par une proportion plus grande de femmes en âge de procréer dans la population de la commune.

10-1 Évolution du taux de natalité, pour 1 000 habitants, 2003-2013



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances, SPF Economie - Statistics Belgium

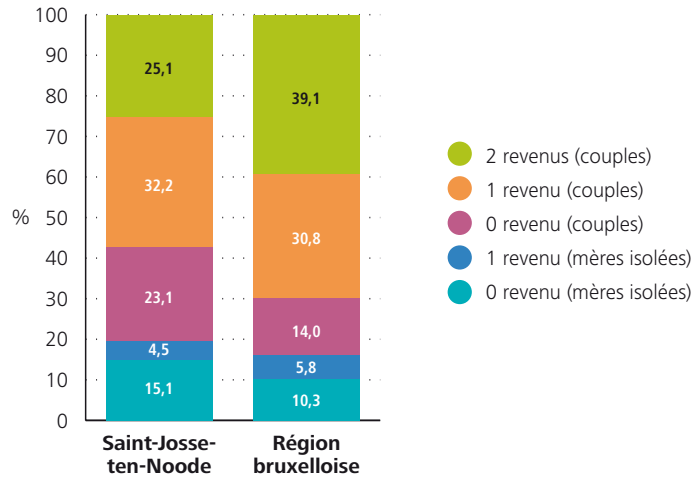
20 Notons par ailleurs que la population officielle, contrairement aux Bulletins statistiques de naissances, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e) ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

21 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique souvent défavorable de nombreuses familles dans la commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode (38 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). En outre, 37 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu (une proportion similaire à celle de la Région). La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) à Saint-Josse-ten-Noode est plus élevée qu'en Région bruxelloise (20 % contre 16 % dans la Région) 10-2.

10-2 Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2009-2013



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances

À Saint-Josse-ten-Noode, 59 % des femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013 ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % au niveau régional) et 85 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (40 % des femmes), marocaine (9 %), roumaine (8 %), turque (5 %) et bulgare (4 %). Entre 2003 et 2013, les parts des mères de nationalité roumaine et bulgare indiquent la plus forte progression (puisqu'elles étaient pratiquement nulles en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont, en proportion, plus représentées à Saint-Josse-ten-Noode (4 %) qu'en Région bruxelloise (2 %). Cela s'explique à la fois par un taux de fécondité des 15-19 ans plus élevé (2,8 % à Saint-Josse-ten-Noode contre 1,4 % au niveau de la Région) et par une plus grande proportion de femmes de cette tranche d'âge dans la commune. Par ailleurs, les **mères âgées** sont proportionnellement moins représentées (4 % contre 5 % pour la Région) en raison d'une proportion moins importante de femmes de 40-49 ans à Saint-Josse-ten-Noode - le taux de fécondité des 40-49 ans ne différant pas de celui de la Région. Les différences entre Saint-Josse-ten-Noode et la Région concernant les autres indicateurs de **santé materno-infantile** présentés ci-dessous n'apparaissent pas statistiquement significatives 10-3.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	107	3,9	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	220	8,0	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	296	10,8	9,9
Mères < 20 ans	114	**4,2**	2,2
Mères ≥ 40 ans	110	**4,1**	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Saint-Josse-ten-Noode, le taux de mortalité infantile est significativement plus élevé qu'au niveau de la Région. Les taux de mortalité périnatale et foeto-infantile ne diffèrent pas significativement de ceux observés au niveau de la Région 10-4.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

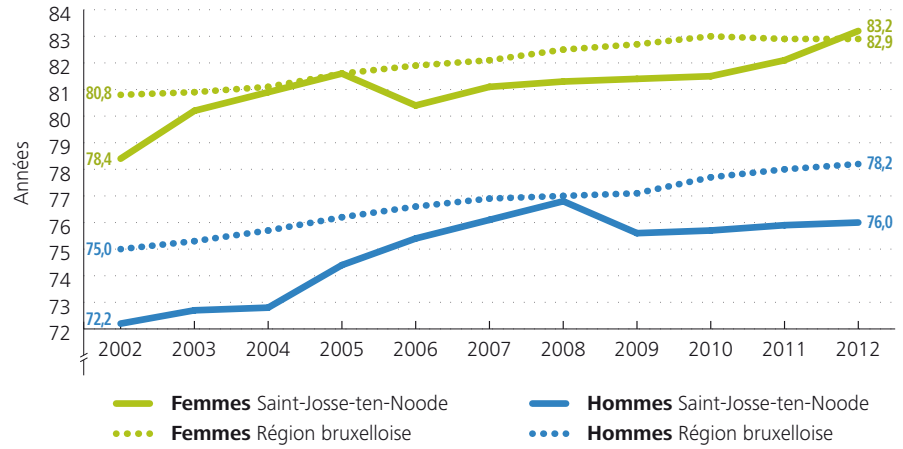
Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie est généralement moins élevée à Saint-Josse-ten-Noode qu'au niveau régional 10-5. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à la fois à des taux de mortalité prématurée et des personnes âgées plus élevés dans la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. Cette différence peut être mise en lien avec la plus grande part de personnes en situation de précarité parmi les personnes âgées à Saint Josse-ten-Noode en comparaison avec la moyenne régionale (cf. chapitre Revenu).

10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013

	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	19	6,8	7,8
Mortalité infantile	17	**6,1**	3,0
Mortalité foeto-infantile	29	10,4	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-5 Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans[1], 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium
Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Saint-Josse-ten-Noode, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 353 pour 100 000 hommes et de 180 pour 100 000 femmes. Après standardisation pour l'âge, le taux pour les hommes tennoodois est significativement plus élevé qu'en Région bruxelloise (+28 %). En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs (notamment les tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et des poumons) et aux maladies de l'appareil circulatoire est plus importante chez les hommes tennoodois 10-6.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Saint-Josse-ten-Noode et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région[1]	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région[1]
Toutes causes de décès	239	353,1	**+28 %**	113	180,3	+2 %
Tumeurs	87	128,5	**+39 %**	42	67,0	-8 %
Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon	*34*	*50,2*	***+64 %***	*9*	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	50	73,9	**+41 %**	15	-	-
Cardiopathies ischémiques	*24*	*35,5*	*+50 %*	*5*	-	-
Causes externes	33	48,8	+9 %	10	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité – 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Saint-Josse-ten-Noode, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du poumon et des bronches chez les hommes est plus élevée qu'au niveau de la Région 10-7. Rappelons qu'une bonne partie de ces cancers est liée au tabac. Par contre, l'incidence standardisée du cancer du sein chez les femmes y est plus faible. L'incidence des autres types de cancers qui figurent sur le tableau n'est pas significativement différente de celle de la Région.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.
À Saint-Josse-ten-Noode, la couverture totale du dépistage du cancer du sein chez les femmes de 50 à 69 ans est particulièrement faible et nettement inférieure à celle de la Région (38 % contre 53 % au niveau régional). La proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') est en revanche légèrement plus élevée qu'au niveau régional[22] 10-8. La couverture totale est loin de la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Saint-Josse-ten-Noode (48 %) est lui aussi inférieur à celui de la Région bruxelloise (53 %)[23].

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Saint-Josse-ten-Noode et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région[1]
Hommes			
Poumon-bronches	47	86,1	**+75 %**
Prostate	34	62,3	-7 %
Côlon	16	-	-
Femmes			
Sein	45	87,5	**-29 %**
Poumon-bronches	15	-	-
Côlon	11	-	-

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence – 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Saint-Josse-ten-Noode	Région bruxelloise
Mammotest	11,6 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	38,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

22 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.
23 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national (population officielle) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national.
Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des statistiques fiscales, hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la première couronne et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.
Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entrainer un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).
Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (demandeurs d'emploi inoccupés).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de secteurs statistiques spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.
Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.
Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la population active dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (demandeurs d'emploi inoccupés) dans la population active.

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre public d'action sociale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	Impôt des personnes physiques
MENA	Mineur étranger non accompagné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office National de l'Emploi
ONP	Office national des Pensions
ONSS	Office national de sécurité sociale
PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
RIS	Revenu d'intégration sociale
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SPF	Service public fédéral
SPP	Service public fédéral de programmation
SPRB	Service public régional de Bruxelles
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, The Brussels Reader. *A small world city to become the capital of Europe.* Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf

ibsa perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES

OBSERVATORIUM VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN BRUSSEL

Zoom sur les communes : Saint-Josse-ten-Noode

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.
Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands.